

plans
climat • air • énergie
aire métropolitaine bordelaise

MANDAT
2020 • 2026

3

**PROGRAMME
D' ACTIONS**



En partenariat avec :



* Liste non exhaustive

Les ambitions retenues à l'horizon 2050 ont été décomposées en 5 périodes de 6 ans, qui correspondent aux durées de mise en œuvre des PCAET.

Aujourd'hui, nous démarrons une première séquence qui commence avec le mandat 2020-2026. C'est une première pour le territoire de s'inscrire dans une démarche globale pour répondre aux enjeux du changement climatique. De cette volonté est né ce premier document d'actions. Il se place, avec une humilité certaine, dans l'idée que les dynamiques locales ne sont qu'un maillon d'un changement plus global à toutes les échelles et que les coopérations restent la clé d'une meilleure résilience. Cette introduction à ce document place le territoire face à ces ambitions. L'ambition de lancer des projets, de créer des synergies positives entre acteurs, d'accompagner celles et ceux qui se projettent plus loin.

Les objectifs ici annoncés se regardent plus comme des trajectoires à créer et ainsi lancer le territoire et ses acteurs dans la meilleure d'ici la fin de ce mandat sur la réalisation de ses objectifs en 2050.

Chacun des objectifs fixés au sein du Chapitre 0 bis ont ainsi été divisés par 5 dans le but d'étaler leurs réalisations entre 2020 et 2050.

Trajectoire 2026

Entamer la réduction des consommations énergétiques

Les consommations énergétiques finales de la Communauté de communes des Portes de l'Entre-deux-Mers doivent passer de 422 GWh à 156 GWh d'ici 2050. Par période de 6 ans, ces consommations doivent donc être réduites au total de 266 GWh.

Comme énoncé précédemment, les coopérations et actions collectives seront au coeur de la réalisation de ces objectifs. D'ici 2026, la volonté partagée de Bordeaux Métropole et des territoires de l'aire

métropolitaine est bien d'amorcer une baisse des consommations notamment dans le secteur des transports.

L'intercommunalité et les communes qui la composent vont concentrer leurs efforts sur le secteur résidentiel, deuxième plus gros poste de consommation du territoire, pour en réduire la consommation. Cela passera notamment par la complétude des objectifs de la nouvelle plateforme de rénovation et un accompagnement plus poussé des propriétaires favorisant les rénovations globales.

Dans cet objectif, les consommations énergétiques finales devront être sur la trajectoire pour être inférieures ou égales :

- Secteur résidentiel : à 145 GWh,
- Secteur tertiaire : à 38 GWh,
- Secteur des transports : à 164 GWh,
- Secteur industriel : à 15. GWh,
- Secteur agricole : à 6 GWh.

Augmenter la production d'énergie renouvelable locale

Les productions d'énergie renouvelables de la Communauté de communes des Portes de l'Entre-deux-Mers doivent passer de 28 GWh à 100 GWh d'ici 2050. Par période de 6 ans, ces productions doivent donc être augmentées au total de 72 GWh.

Par rapport au potentiel du territoire inscrit dans le diagnostic, l'intercommunalité a décidé de cibler le développement du solaire sur les zones artificialisées ou dégradées notamment en zone industrielle. Cette dynamique sera lancée courant 2023 et ouvrira la voie pour atteindre les objectifs fixés. La question de la source de l'énergie lors de grands projets sera discutée en commune avec les pétitionnaires. 4 communes sont déjà engagées dans ces réflexions.

Le SEMOCTOM, Syndicat de gestion des ordures ménagères, sera lui aussi un acteur central pour l'augmentation de la production d'énergie renouvelable. Il accompagne dès à présent des communes sur le territoire.

D'ici 2026, les productions d'énergie renouvelables seront sur une trajectoire pour atteindre 42,7 GWh, soit une augmentation de 51 %.

Par source énergétique, les productions d'énergies devront être supérieures ou égales :

- Biogaz : à 1,2 GWh,
- Bois-énergie : à 6,2 GWh,
- **Solaire photovoltaïque : à 14,8 GWh,**
- Solaire thermique : à 1,3 GWh,
- Géothermie : à 1 GWh,
- Pompes à chaleur : à 11,3 GWh,
- Valorisation des déchets : à 14,4 GWh.

Trajectoire 2026

Construire un nouveau mix énergétique

Le mix énergétique, ou bouquet énergétique, désigne la répartition des différentes sources d'énergies primaires utilisées pour les besoins énergétiques d'un territoire. Il inclut les énergies fossiles (pétrole, gaz naturel, charbon), le nucléaire, les déchets non renouvelables et les diverses énergies renouvelables (bois énergie, biocarburants, hydraulique, éolien, solaire, géothermie, pompes à chaleur, déchets renouvelables, biogaz).

Construire un nouveau mix énergétique repose sur deux axes :

- convertir les installations et équipements liés aux matières fossiles vers des énergies renouvelables et récupérables,
- garantir le stockage et la distribution des énergies issues de ce bouquet énergétique, par des nouvelles technologies (Smart grid).

Par secteur, l'évolution du mix énergétique du territoire repose :

- Secteur résidentiel : sur la conversion des systèmes de chauffage et d'eau chaude sanitaire,
- Secteur tertiaire : sur la conversion des équipements de chauffage et de climatisation,
- Secteur des transports : sur la conversion des flottes des professionnels et des particuliers,
- Secteur industriel : sur la conversion des installations et des systèmes de production industriels,
- Secteur agricole : sur la conversion des machines et des équipements.

Par énergie, l'évolution du mix énergétique repose :

- Énergie électrique : sur le renforcement et le développement du réseau de distribution, le développement de points d'alimentation et de stations de recharge, ainsi que sur le stockage de la production d'énergie électrique renouvelable,
- Énergie gaz : sur l'optimisation du réseau de distribution, le développement de points d'alimentation et de stations de recharge, ainsi que sur le stockage de la production d'énergie renouvelable au gaz,
- Énergie hydrogène : sur la création d'un réseau de distribution, le développement de stations de recharge, ainsi que sur le stockage de la production d'hydrogène renouvelable.

Améliorer la résilience climatique

Le PCAET participe à la protection de la ressource en eau par la stabilisation de ses prélèvements. Les documents d'urbanisme retranscriront cet objectif par une limitation du développement urbain en fonction des capacités de la ressource en eau. Aussi, les collectivités inciteront à la mise en place de dispositifs de réduction des consommations des eaux et de récupération des eaux pluviales. Le PCAET prévoit également de prévenir les pollutions locales dues aux activités agricoles et industrielles.

Toutes les communes en bord de Garonne sont soumises à des plans de prévention des risques et adaptent leur urbanisme pour améliorer la résilience du territoire. La mise à jour grâce à de nouvelles cartographies des réseaux hydrauliques dans la palu, la mise en place de schéma directeur des eaux pluviales sur plusieurs bassins versants et la nouvelle compétence GEMA-PI partagée avec le syndicat de bassin versant (SIETRA) sont autant d'atouts pour le territoire.

Trajectoire 2026

Réduire les gaz à effet de serre et préserver la séquestration carbone

D'ici 2026, les émissions de gaz à effet de serre de la Communauté de communes des Portes de l'Entre-deux-Mers seront réduites de 12 833 teqCO₂ dans la trajectoire de la neutralité carbone en 2050, soit 64 167 teqCO₂ à cette date. Une nouvelle génération de documents d'urbanisme se profile d'ici 2027. Les premiers documents de cette nouvelle génération contiennent des principes forts avec notamment une extension urbaine extrêmement limitée (voire nulle) et une préservation des trames vertes et bleues renforcées (OAP thématique sur le sujet à Latresne par ex.)

Améliorer la qualité de l'air

Les objectifs actuels de protection de la qualité de l'air sont fixés par le SRADDET à l'horizon 2030.

Le PCAET s'inscrira donc dans la même trajectoire afin de participer à l'atteinte de ces réductions.

Ces objectifs feront l'objet d'une réactualisation lorsque que le PPA de l'agglomération bordelaise aura été révisé.

Lutter contre les îlots de chaleur urbains

L'artificialisation des sols et le choix des matériaux utilisés impactent le climat du territoire et génèrent des phénomènes d'îlots de chaleur urbains. L'intercommunalité a lancé un Plan Paysage dont le volet opérationnel s'articule autour des Paysages de l'eau. Plusieurs sites pilotes vont ainsi voir le jour permettant de remettre l'eau au centre des aménagements et de repenser nos rapports à cette ressource.

En complément des sites pilotes inscrits dans le Plan Paysage – les Paysages de l'Eau, la Communauté de communes lance dès 2023 des ateliers pour amener une coopération entre les communes qui souhaitent renaturer leur cour d'école. Ces réflexions amèneront de nouvelles pratiques sur la gestion des espaces publics.

Outre leur capacité de puits de carbone et d'absorption de l'eau, les espaces naturels, agricoles et forestiers permettent d'éviter l'émergence des ICU. En effet, la porosité de ces espaces est utile pour l'atténuation des nuisances et le rafraîchissement de l'air grâce au piégeage de l'eau avant son évaporation. Afin de préserver des espaces de fraîcheur, la Communauté de communes des Portes de l'Entre-deux-Mers devra maintenir voire augmenter ses 105 ha d'espaces verts urbains sur son territoire en pratiquant une balance à l'équilibre en cas d'ouverture modérée de zone à l'urbanisation.

Trajectoire 2026

Préserver les espaces naturels et la biodiversité

Le PCAET incite les territoires à réduire les consommations d'espaces naturels, agricoles et forestiers puisque ces derniers permettent de séquestrer davantage de carbone que les espaces artificialisés. En outre, la poursuite de cet objectif permet de préserver davantage la biodiversité.

Comme indiqué plus haut, une nouvelle génération de documents d'urbanisme se profile d'ici 2027. Cette génération s'inscrit dans le cadre du Plan Paysage du territoire, doté d'objectifs de qualité paysagère importants sur l'exigence des communes dans les demandes d'autorisation du droit du sol (place de l'arbre, questionnement sur les clôtures, principe de co-visibilité), le maintien des espaces naturels, sur la question des lisières dans des espaces qui se sont urbanisés rapidement et de la place de l'eau dans le paysage.

Penser le devenir des paysages viticoles et agricoles

Le PCAET souhaite engager la transition agro-écologique dans le but de limiter les pollutions du sol, des eaux et de l'atmosphère, puis d'améliorer la gestion des sols et de leurs capacités de stockage du carbone. Ainsi, il fixe comme objectif de faire émerger de nouvelles pratiques agronomiques et d'élevage favorables à la diversité biologique en prenant en compte les enjeux imposés par une meilleure gestion de la ressource en eau. Un facteur de réussite de cet objectif est la mise en lien des agriculteurs et des projets qu'ils portent, en particulier pour développer des synergies et des alliances locales.

Développer l'économie circulaire

L'évaluation du SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise réalisée en 2019 a démontré que le territoire était significativement importateur de matériaux (71% de matériaux importés), ce qui a pour conséquence de générer des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre. Afin de réduire les besoins externes à ce territoire, la stratégie territoriale vise à développer l'économie circulaire par la coopération entre les entreprises qui ont la possibilité de mettre en oeuvre des boucles locales de valorisation des déchets. Dès 2024, le futur lieu hybride de Saint Caprais mis en place par le SEMOCTOM concentrera les dynamiques de l'économie circulaire et de ses acteurs sur le territoire. Dans le même esprit, la Communauté de communes des Portes de l'Entre-deux-Mers et ses communes membres sont encouragées à se saisir des cahiers de charges relatifs à leurs opérations d'aménagement pour utiliser des matériaux issus de processus de recyclage. En parallèle, ces dernières peuvent demander aux aménageurs d'intégrer des matériaux biosourcés qui participeront à réduire les flux de transports à accroître le stockage du carbone.

Une feuille de route pour le territoire

1. Ancrer l'économie circulaire dans le territoire
2. Garantir la réussite des objectifs du Projet Alimentaire Territorial du Cœur Entre-deux-Mers
3. Développer des réseaux de chaleur dans les centre-bourgs
4. Accompagner la rénovation énergétique★
5. Dédier le développement du solaire sur les espaces artificialisés ou dégradés ★
6. Préserver les espaces naturels et agricoles qui participent à la séquestration du carbone
7. Diffuser les actions et objectifs du Plan de Protection de l'Atmosphère
8. Garantir une qualité du cadre de vie par nos espaces publics
9. Améliorer la circulation de l'information face aux risques
10. Apporter de la cohérence sur la gestion de la ressource en eau
11. Formaliser les réflexions sur les mobilités du territoire

★ Objectifs Prioritaires

Détail du programme d'actions

1. Ancrer l'économie circulaire dans le territoire

Faire du nouveau site du SEMOCTOM à Saint-Caprais le lieu référence de l'économie circulaire et du réemploi

De nouveaux appels d'offres pour la commande publique

S'appuyer sur l'installation de GRDF à Latresne pour développer le recours à la méthanisation sur le territoire

2. Garantir la réussite des objectifs du Projet

Alimentaire Territorial du Cœur Entre-deux-Mers

Favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs et de nouvelles productions, protéger le foncier agricole et le rendre disponible.

Augmenter la marge économique des exploitations alimentaires.

Contribuer à développer la performance environnementale les exploitations. Promotion des produits et agriculteurs locaux dans la commande publique

Travailler avec les territoires voisins sur l'alimentation de qualité.

Accompagner la restauration collective publique et privé au changement de pratiques. Prévenir et agir sur les gaspillages agricoles et alimentaires.

3. Développer des réseaux de chaleur dans les centres-bourgs

Etudier l'opportunité d'un réseau de chaleur lors de toute opération de renouvellement urbain importante.

4. Accompagner la rénovation énergétique

Garantir la réussite de la plateforme de rénovation énergétique

Réaliser un diagnostic du patrimoine bâti communal

Continuer sur la voie du «territoire étoilé»

S'appuyer sur l'ALEC, la CCI et la CMA pour proposer un service aux entreprises

5. Dédier le développement du solaire sur les espaces artificialisés ou dégradés

Élaborer un cadastre solaire et une thermographie aérienne

Etudier le potentiel solaire des bâti communaux et du siège de la Communauté de communes

Accompagner les entreprises d'une ZI pilote vers plus d'autonomie énergétique grâce au solaire sur toiture ou sur les espaces de stationnements

6. Préserver les espaces naturels et agricoles qui participent à la séquestration du carbone

Préserver la trame des prairies humides dans l'ensemble des vallons du territoire.

Continuer l'identification du réseau de haies et système bocager sur l'ensemble du territoire

7. Diffuser les actions et objectifs du Plan de Protection de l'Atmosphère

Informier le public et former les élus et agents

8. Garantir une qualité du cadre de vie par nos espaces publics

Continuer le plan d'action autour des Paysages de l'Eau pour proposer des ilots de fraîcheurs liés à la présence des cours d'eau dans l'ensemble de nos bassins versants.

Lutter contre les ilots de chaleur urbain à l'échelle de la parcelle

Lutter contre les ilots de chaleur urbain dans les espaces publics

9. Améliorer la circulation de l'information face aux risques

Mutualiser les PCS communaux dans un registre commun notamment sur la liste de matériels disponibles pour faire face aux urgences.

Mettre en avant le site public georisques.gouv pour améliorer l'information vers les particuliers

10. Apporter de la cohérence sur la gestion de la ressource en eau

Préparer des temps d'échanges au sein de l'instance communale dans le cadre du transfert de compétence

11. Formaliser les réflexions sur les mobilités du territoire

Finaliser le schéma des mobilités des Portes de l'Entre deux Mers dans le cadre du contrat opérationnel des mobilités

Proposer un accompagnement par l'un des conseillers de Bordeaux Métropole d'une entreprise pilote pour un premier plan de mobilité entreprise

Travailler à la mise en place de nouvelles solutions de mobilités dans le cadre du contrat opérationnel des mobilités

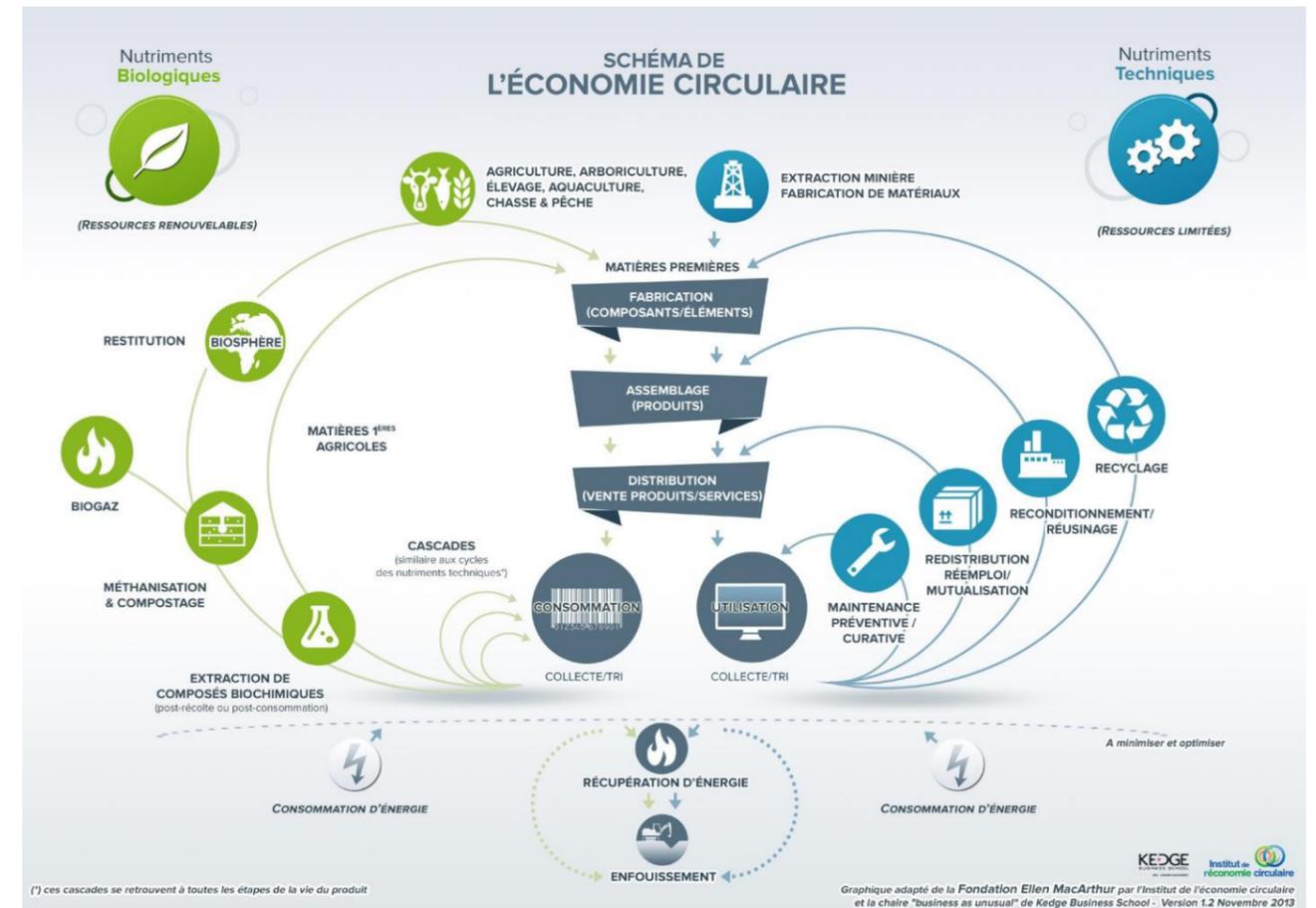


1. Ancrer l'économie circulaire dans le territoire

> Communiquer auprès des entreprises sur l'intérêt de l'économie circulaire qui permet de réduire leur impact environnemental en optimisant et/ou en valorisant les flux (matières, énergies, personnes...) qu'elles emploient et génèrent. Les déchets d'une entreprise (copeaux de bois) peuvent devenir une ressource pour une autre (chaufferie bois). La chaleur générée par un process industriel peut être réutilisée par une entreprise voisine plutôt que d'être rejetée dans l'atmosphère.

> S'appuyer sur le tissu économique local pour à terme engager une politique EIT (Ecologie Industrielle Territoriale). Identifier une ZI pilote (prioriser les ZI Bel-Air – Limancet)

> Solliciter les chambres consulaires pour accompagner les entreprises dans cette démarche innovante



L'écologie industrielle et territoriale repose sur le principe de l'économie circulaire qui veille à optimiser les flux (matières, énergies, personnes, ...)

De nombreuses démarches ont déjà été engagées sur le territoire français et néo-aquitain. Elles pourront servir d'appuis.



L'exemple réussi de l'Ecoparc de Blanquefort. Il a permis aux entreprises de réaliser des économies substantielles grâce aux achats groupés d'énergie ou encore par la mutualisation de services (formation et entretien des équipements incendie).

développer l'économie circulaire

Faire du nouveau site du SEMOCTOM à Saint-Caprais le lieu référence de l'économie circulaire et du réemploi

Actions déjà engagées ou en cours :

- > Le SEMOCTOM a engagé une opération foncière sur le secteur de Bel Air à Saint Caprais de Bordeaux.
- > La Collectivité participe à l'élaboration du nouveau site

Actions à engager :

- > Définir et évaluer avec les responsables politiques et techniques des déchetteries et des entreprises avoisinantes de recyclage, les potentialités de réemploi et de valorisation des matériaux collectés, aussi bien auprès des entreprises que des particuliers
- > Identifier l'éventail des services proposés pour ce futur lieu hybride, en s'inspirant de l'expérience du Libournais et de son espace « libre service » qui permet à ses utilisateurs de déposer des objets dont ils n'ont plus l'usage et d'en prendre d'autres.
- > Créer un espace dédié et sécurisé pour le stockage de ces objets
- > Aménager les sites pour l'accueil du public dans de bonnes conditions en proposant des animations et des ateliers
- > Mieux communiquer auprès des particuliers sur les consignes de tri par des outils adaptés ou en proposant des alternatives/conseils pour réduire ses déchets (exemple Trizzy ci-contre).

Pilotes

- > SEMOCTOM

Partenaires

- > ADEME
- > CCIBG et Chambre des métiers
- > Entreprises autour du réemploi
- > ...



Des ressourceries et déchetteries, sources de matériaux potentielle pour les entreprises locales et les particuliers



Illustrations de la démarche entreprise par le SMICVAL dans le Libournais



La start up trizzy propose un module pour les sites internes des collectivités pour aiguiller les particuliers et leurs entreprises dans leurs gestes de tri

Indicateurs

- > Mise à disposition d'une recycle-rie pour les habitants de la communauté de commune
- > Nombre de structures du réemploi participantes
- > Nombre d'achats ou d'objets donnés

développer l'économie circulaire

De nouveaux appels d'offres pour une commande publique sobre et décarbonée

Actions déjà engagées ou en cours :

> La commune de Camblanes a lancé une réflexion pour évaluer la prise en compte de la question «carbone» dans ses activités

Actions à engager :

> introduire dans les cahiers des charges de la collectivité des obligations, lors des opérations de construction et de rénovation dans les bâtiments publics, d'un recours aux matériaux biosourcés (bois, argile, paille) ou recyclés (issus de la déconstruction notamment)

> former les agents de la commune à ces nouvelles pratiques pour la rédaction de ces nouvelles clauses spécifiques dans les marchés publics intégrant l'usage de matériaux issus de l'économie circulaire et/ou biosourcés

Pilotes

> CNFPT
> Chambre de commerce et d'industrie de Bordeaux Gironde et Chambre des métiers de Nouvelle Aquitaine

Partenaires

> Club des entreprises
> Communauté de communes
> Bordeaux Métropole
> AMF Gironde

Indicateurs

> 50 % des cahiers des charges des collectivités comportent un volet ou un critère lié à l'impact carbone du service ou du produit

> Plan de formation pour les personnels sur les spécificités
> ...



L'engagement de la collectivité peut également se traduire dans ses appels d'offres (exigences matériaux, bilans carbone, ...)



développer approvisionnement alimentaire local

2. Garantir la réussite des objectifs du Projet Alimentaire Territorial du Cœur Entre-deux-Mers

Actions déjà engagées ou en cours :

Le PAT Cœur Entre-deux-Mers est une démarche multi-partenariale portée par le Pôle Territorial Cœur Entre-deux-Mers, qui s'intègre dans les objectifs du projet global de territoire « Ambition 2030 ». Son objectif est d'encourager la relocalisation de productions agricoles alimentaires plus responsables et de permettre une alimentation de qualité à tous les habitants du Cœur Entre-deux-Mers..

Actions à engager :

- > Accompagner au mieux la réussite du PAT du territoire en œuvrant à sa communication et à la meilleure coordination possible avec les communes et les partenaires
- > Fixer les objectifs à atteindre (emploi, restauration collective, participation citoyenne, canaux de distribution,...)

Les 4 enjeux du PAT Cœur Entre-deux-Mers :

- Le foncier et la production agricole alimentaire
- La performance économique et environnementale des exploitations
- La santé, l'éducation et l'accessibilité alimentaire
- La restauration collective et les gaspillages

Pilotes

- > Communes et communauté de communes
- > Chambre d'agriculture

Partenaires

- > Coopérative des tiers lieux
- > ...

Zones agricoles

- Zone A : zone agricole
- Zone Am : zone agricole de projet maraîcher

Exemple d'un PLU intégrant des espaces dédiés pour un projet maraîcher



La protection juridique des espaces agricoles résiduels en milieu périurbain doit être une priorité



La protection des espaces agricoles passe aussi par le déploiement de nouvelles méthodes : ici l'agroforesterie

Le foncier et la production agricole alimentaire

- > Favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs et de nouvelles productions.
- > Protéger le foncier agricole et le rendre disponible

Ré-orienter la gestion des espaces naturels et agricoles communaux

- > Augmenter la marge économique des exploitations alimentaires.
- > Promouvoir les produits et les agriculteurs locaux.
- > Contribuer à développer la performance environnementale les exploitations.

Réorienter la politique publique d'achat de la collectivité

- > Définir et poser des valeurs communes pour l'agriculture et l'alimentation.
- > L'accessibilité de tous à l'alimentation et de qualité.
- > Améliorer la santé de tous par l'équilibre alimentaire.
- > Accompagner les démarches innovantes citoyennes de production.

La restauration collective et les gaspillages

- > Travailler avec les territoires voisins sur l'alimentation de qualité.
- > Accompagner la restauration collective publique et privé au changement de pratiques.
- > Prévenir et agir sur les gaspillages agricoles et alimentaires.

Pilotes

- > Pays Cœur Entre deux Mers
- > Chambre d'agriculture

Partenaires

- Comité élargi
- > Coopérative des tiers lieux
- > Communautés de communes
- > Communes



Exemple d'initiative mettant en lien les producteurs locaux avec les acheteurs de la restauration collective



Zoom sur la proposition de création d'un tiers-lieux agricole à Canéjan parcelle initialement prévue pour l'urbanisation

Faire projet[s] sur les secteurs agricoles périurbains

Indicateurs

- > Réalisation d'un atlas des potentialités cultivables sur l'ensemble du territoire intercommunal
- > 50 % à 100 % d'approvisionnement local et/ou bio

- > Introduction dans les baux avec les preneurs de conditions agro-environnementales
- > ...

3. Développer des réseaux de chaleur dans les centre-bourgs

Etudier l'opportunité d'un réseau de chaleur lors de toute opération de renouvellement urbain importante.

> Mesurer l'opportunité de mettre en place des réseaux de chaleurs, sur les centralités communales disposant d'une densité suffisante en matière d'équipements ou de copropriétés.

Actions à engager :

> Déterminer en parallèle les potentialités de déploiement de réseaux de chaleur sur les centralités et lors d'opération importante de renouvellement urbain

> Etudier comment intégrer cette stratégie dans les documents de planification en cours de révision ou d'élaboration

> Accompagner les initiatives en cours sur Le Tourne, Latresne, Cénac et Camblanes-et-Meynac

> Evaluer les différentes opportunités d'alimentation de ces réseaux (géothermie, bois énergie, biogaz, ...)

Pilotes

- > Communes et Communauté de communes
- > Sysdau / BRGM / ALEC

Partenaires

- > ADEME
- > CRPF
- > PETR
- > ALEC
- > SEMOCTOM

Indicateurs

- > Définition des secteurs propices sur les centres villes et bourgs au déploiement d'un réseau de chaleur
- > Nombre de réseau de chaleur mis en place

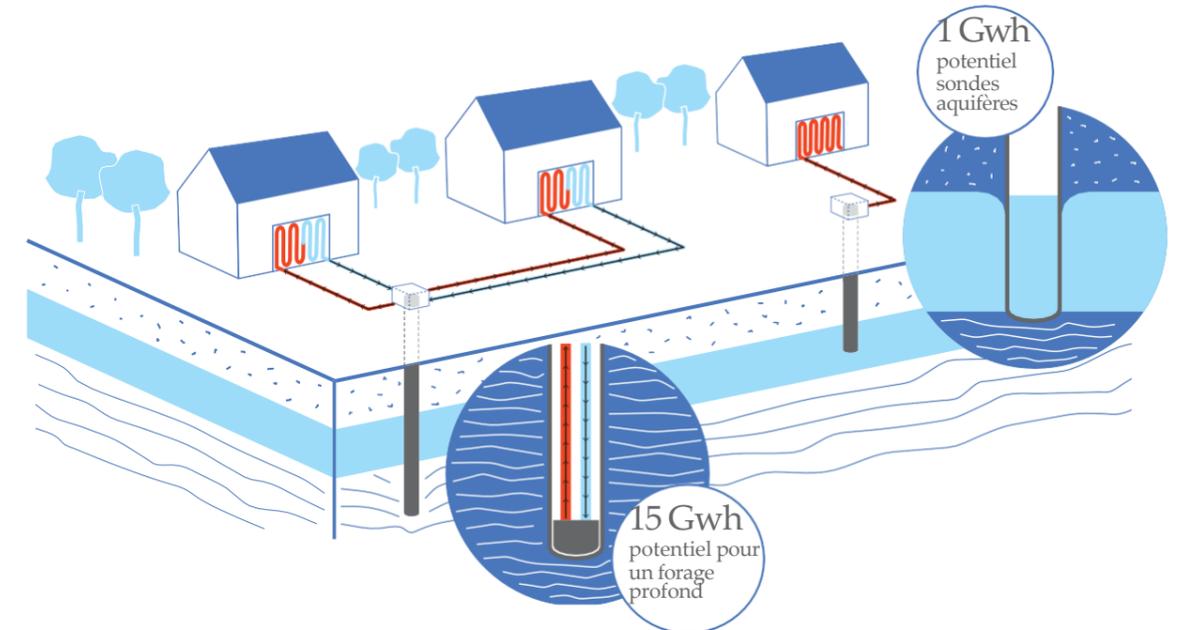
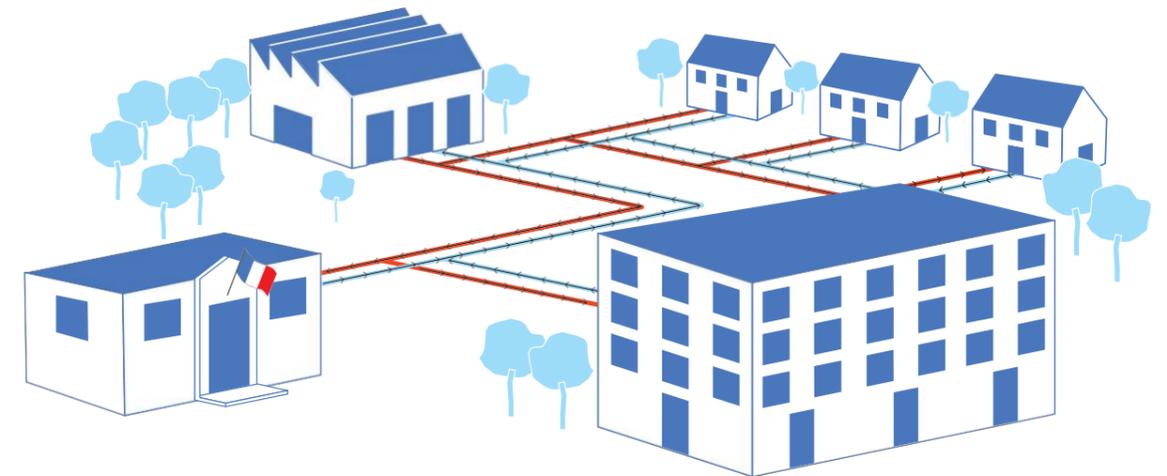


Schéma illustratif des potentialités géothermiques à l'échelle de la communauté de commune (source travaux du PCAET)



Un réseau de chaleur peut alimenter des équipements publics, mais également des copropriétés ou des EHPAD.

4. Accompagner la rénovation énergétique

Réduire les consommations

- > réduire de 50 % l'ensemble des consommations, comme prévu par les orientations du PCAET, et jusqu'à 65% pour le secteur résidentiel
- > Appuyer, pour le parc des logements, une rénovation énergétique globale et le remplacement des principaux modes de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire
- > accompagner et conseiller les entreprises dans leurs travaux de rénovation pour qu'elles puissent respecter le décret rénovation tertiaire
- > évaluer les obligations pour le patrimoine public communal en matière de rénovation

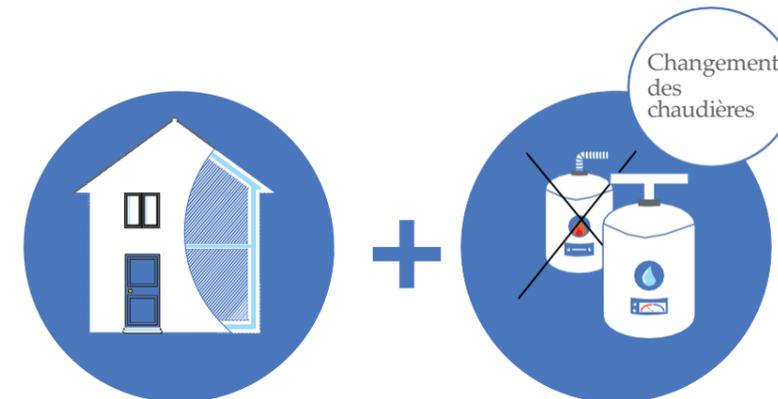
> Les consommations du secteur résidentiel représentent **167 GWh**, soit **39 %** des consommations énergétiques totales. Le nombre de logements à réhabiliter est estimé à **9 370** soit **278** par an.

> Les consommations du secteur tertiaire représentent **44 GWh** soit **11 %** des consommations énergétiques totales.

> Les consommations du secteur industriel représentent **16 GWh** soit **4 %** des consommations totales.

* chiffres 2019

Extraits du diagnostic réalisé par l'ALEC dans le cadre des travaux du PCAET pour la communauté de communes des Portes Entre deux Mers



La réhabilitation thermique couplée au changement de mode de chauffage (fioul par exemple) et l'installation de panneaux solaires thermiques permettent de réduire significativement la facture énergétique pour de nombreux bâtiments

réhabilitation du patrimoine bâti

Garantir la réussite de la plateforme de rénovation énergétique

> La Communauté de Communes va engager en 2022, avec deux territoires voisins (Rives de la Laurence et Cotaux Bordelais) la création d'une plateforme de rénovation énergétique, dans le cadre du programme SARE (Service d'Accompagnement pour la rénovation énergétique) initié par l'Etat et du PREE de la Région (Programme régional pour l'efficacité énergétique). Elle sera animée par un opérateur (CREAQ)

Actions à engager :

- > Conseiller les habitants souhaitant mener des travaux de rénovation par la création d'une plateforme de rénovation énergétique
- > A moyen terme, étudier l'appui financier pour certains travaux de rénovation par la communauté de communes pour certains projets (poêle à bois ou remplacement des chauffages au fioul) ou pour des publics en difficulté (précarité énergétique)
- > Développer les permanences mensuelles sur d'autres communes pour accueillir et informer le public sur les aides à leurs dispositions
- > Se servir de la mise en place d'une thermographie aérienne pour cibler des quartiers prioritaires

Pilotes

- > Communautés de communes

Partenaires

- > ALEC /SDEEG
- > CREAQ, ...
- > Communes

Indicateurs

- > Nombre de propriétaires accompagnés
- > Nombre de rénovation globale



Exemples d'intercommunalités ayant mis en place des plateformes de rénovation énergétique qui conseillent et guident les particuliers dans leurs démarches de rénovation de leur logement

Réaliser un diagnostic du patrimoine bâti communal

Actions déjà engagées ou en cours :

- > La commune de Le Tourne a récemment procédé à des travaux d'isolation de tous les bâtiments publics avec l'aide du Département
- > La commune de Camblanes a entamé une action sur son patrimoine

Actions à engager :

- > Former les élus et les techniciens sur les principes du Schéma directeur, via par exemple une demi-journée organisée par le CAUE
- > Compléter le diagnostic du patrimoine public de l'Entre-deux-mers, avec l'aide du CAUE et de l'ALEC, en s'appuyant sur les connaissances acquises en interne sur le suivi des consommations actuelles (énergie, gaz, eau ...)
- > Organiser des réunions techniques et de pilotage pour déterminer les mutualisations possibles au niveau intercommunal. Les orientations reposeront sur une intégration des logiques énergétique et financière

Pilote

- > Communauté de communes
- > Communes

Partenaires

- > CAUE / ALEC
- > ...



Le CAUE peut accompagner les collectivités dans la réalisation d'un schéma de rénovation de son patrimoine, d'autant plus qu'il y adjoint une vision urbaine et architecturale aux critères de réhabilitation des bâtiments

Indicateurs

- > Organisation d'une session formation des élus
- > Diagnostic énergétique et patrimonial des bâtiments communautaires communaux
- > Nombre de m² rénovés
- > Gains énergétiques

réhabilitation du patrimoine bâti

S'appuyer sur l'ALEC, la CCI et la CMA pour proposer un service aux entreprises

Actions à engager :

- > Proposer une assistance par l'ALEC et les chambres consulaires, pour les entreprises souhaitant s'engager dans la transition énergétique
- > Apporter un soutien politique de la collectivité pour lancer l'initiative et son appropriation par les entreprises. Proposer des lieux de permanences ou l'identification d'entreprises volontaires.
- > Communiquer autour des services proposés par la CMA et la CCI de la Gironde

L'opération EDEL dans le département de la Loire (42) accompagne des entreprises dans la mise en place d'un système de management de l'énergie. Après un diagnostic, ils aiguillent les entreprises pour réduire leurs dépenses énergétiques



Pilote

- > Communauté de communes

Partenaires

- > CMA
- > CCI
- > ALEC

Indicateur

- > Aide et accompagnement de cinq entreprises dans leurs démarches d'économie d'énergie ou de production d'énergie renouvelable

Continuer sur la voie du «territoire étoilé»

Actions déjà engagées ou en cours :

- > La commune de Quinsac travaille avec le SDEEG sur le passage à des ampoules LED, sur l'inventaire des candélabres superflus et sur d'éventuelles extinctions une partie de la nuit
- > Les communes du Tourne, Saint-Caprais et Camblanes-et-Meynac sont engagées dans la démarche

Les mesures à prendre sont de différents ordres :

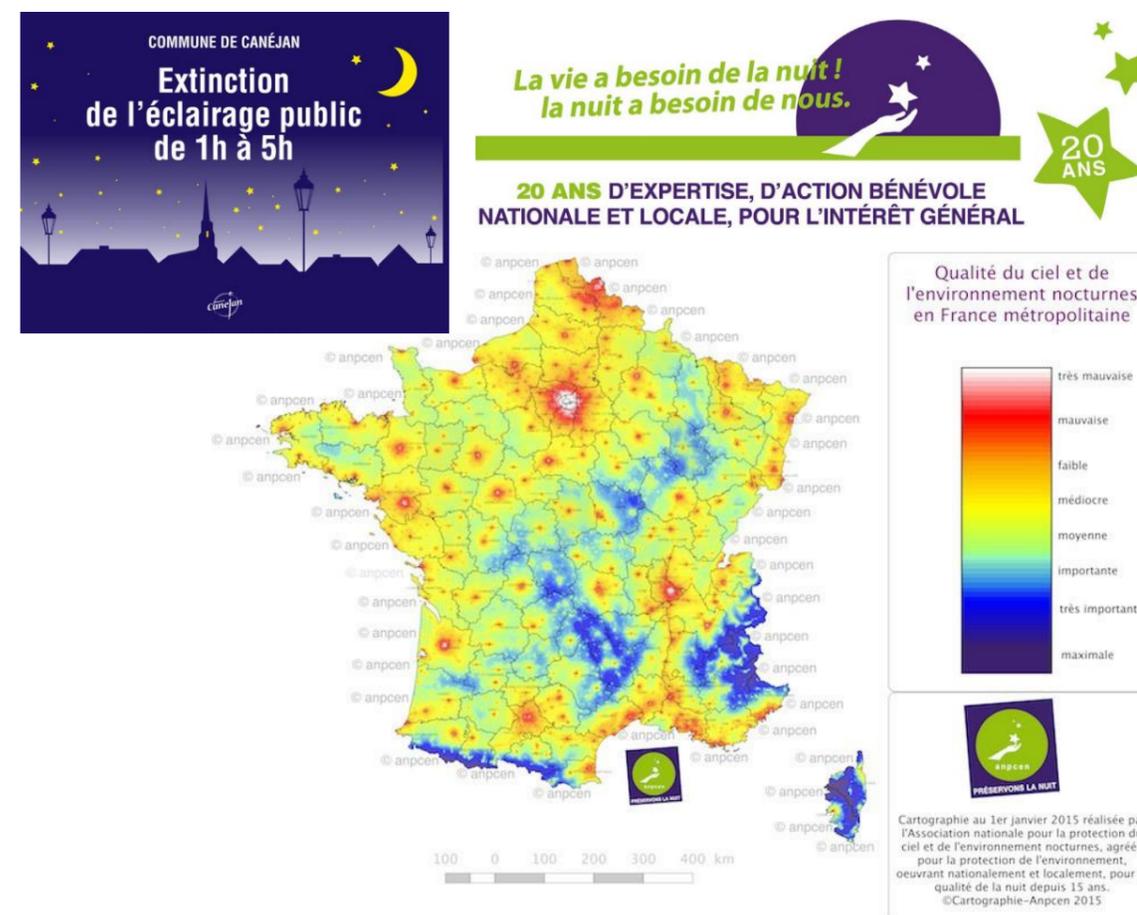
- > Extinction de l'éclairage en milieu de nuit
- > Réaliser un diagnostic lumière de l'ensemble des installations aussi bien en terme de consommations que de pollution lumineuse générée (optimisation du système d'éclairage ou remplacements de certains candélabres)
- > Inclure une information sur les progrès en matière d'éclairage dans les rapports de développement durable des collectivités
- > Publier les certificats d'économie d'énergie obtenus par l'éclairage public
- > Participer au concours national organisé par l'ANPCEN (Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes)
- > Faire respecter l'extinction de l'éclairage des bâtiments non résidentiels

Pilotes

- > Communes

Partenaires

- > ALEC /SDEEG
- > ANPCEN
- > ...



L'ANPCEN promeut de réduire la pollution lumineuse à la fois des pour des motifs économiques (réduction des consommations), mais aussi écologiques (perturbation des rythmes de la faune et de la flore)

Indicateur

- > Obtention du label «Villes et villages étoilés»
- > Nombre d'éclairages transformés en LED
- > Nombre de communes où l'extinction de l'éclairage public la nuit est mis en place

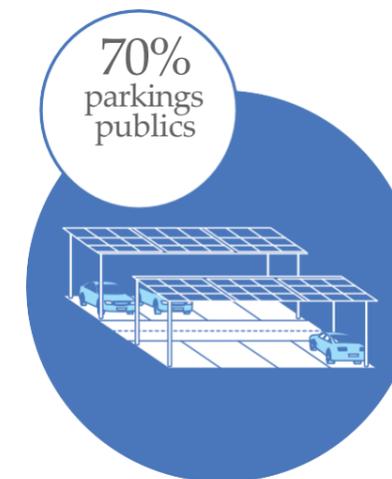
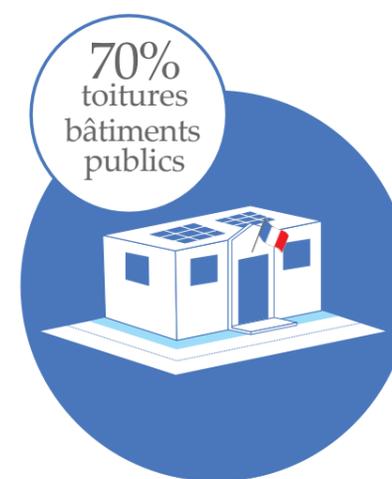
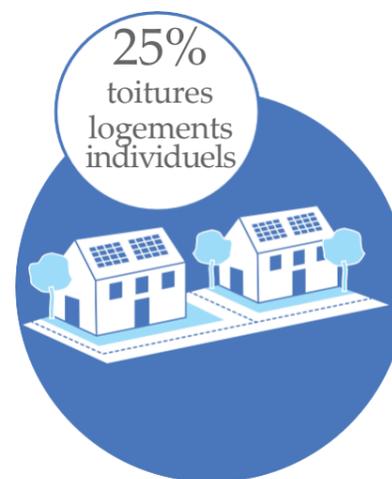
5. Dédier le développement du solaire sur les espaces artificialisés ou dégradés



> Développer l'énergie solaire en équipant les parkings d'ombrières et les toitures de panneaux solaires (photovoltaïques et/ou thermiques), notamment sur les zones industrielles

> Encadrer le développement des installations au sol uniquement sur des espaces déjà artificialisés pour éviter d'artificialiser de nouvelles surfaces agricoles, naturelles ou forestières

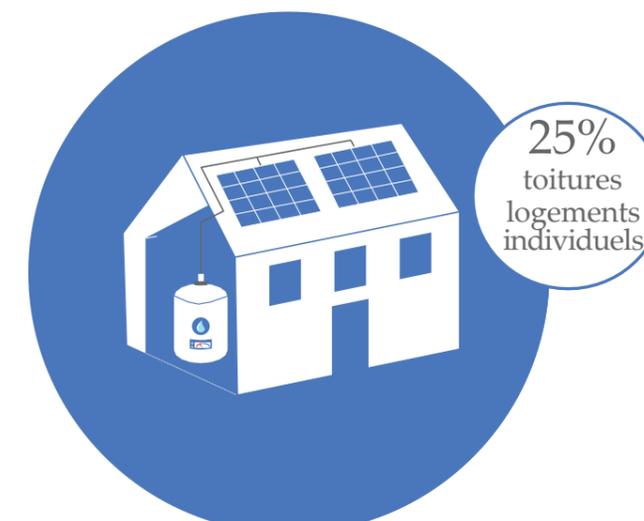
> Identifier une ZI Pilote pour créer une unité de production d'énergie solaire sur le modèle des communautés citoyennes d'énergie renouvelable



Les objectifs fixés pour la collectivité sont ambitieux mais nécessaires pour augmenter sensiblement la production d'énergie d'origine renouvelable



La valorisation des surfaces artificialisées pour la production d'énergie est une priorité



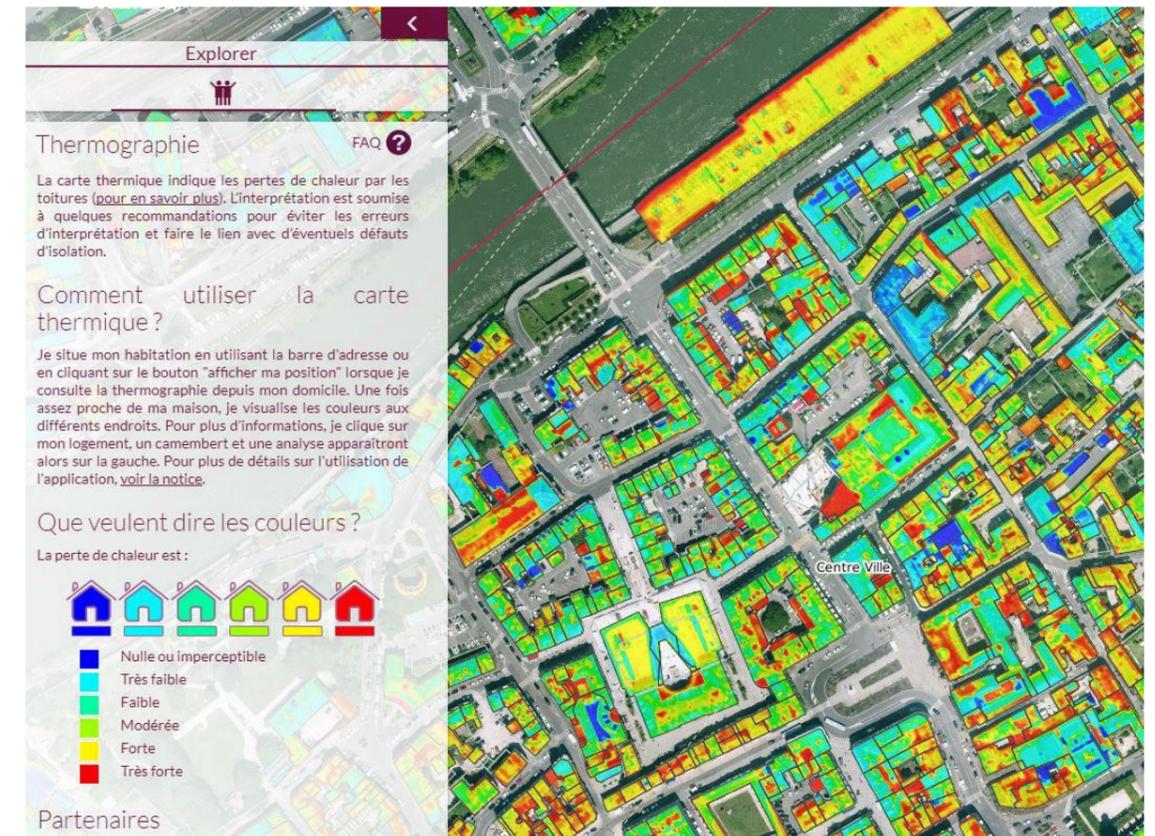
La valorisation des toitures pour la production d'eau chaude est également capitale pour parvenir à une réduction des consommations énergétiques

Élaborer un cadastre solaire et une thermographie aérienne



Actions à engager :

- > Réaliser, par le biais d'un bureau d'études spécialisé, un cadastre solaire et une thermographie aérienne pour faire ressortir les zones potentielles favorables. Cette réalisation pourrait être à l'échelle de la couronne métropolitaine ou concentrée sur les 4 Communautés de communes rive droite
- > Mettre gracieusement à disposition du public les résultats pour inciter les propriétaires à équiper leurs toitures
- > Étendre la démarche aux zones d'activités, pour convaincre également les entreprises d'équiper leurs parkings ou leurs toitures ou d'entreprendre des travaux de rénovation
- > Concevoir un outil simple de rentabilité technico-économique pour faciliter la communication auprès des particuliers et de l'ensemble des dispositifs existants



Les thermographies aériennes sont d'excellents vecteurs de communication pour convaincre les particuliers d'envisager une rénovation

Pilotes

- > Communautés de communes
- > SEM énergie (BxM Energies, Gironde Énergies)
- > Opérateurs privés

Partenaires

- > ALEC / SDEEG

Indicateur

- > Réalisation d'une thermographie du territoire
- > Réalisation d'un cadastre solaire
- > Nombre de visiteurs

poursuivre le déploiement du solaire

Étudier les potentiels sur les bâtiments communaux et du siège de la Communauté de communes

Actions déjà engagées ou en cours :

> Le département de la Gironde a lancé une étude du gisement d'énergie solaire sur les terrains artificialisés

Actions à engager :

- > Lancer un recensement détaillé, par la commune, des potentiels en équipements photovoltaïques et solaires thermiques de l'ensemble de son patrimoine immobilier et de ses installations (parking,...).
- > Déterminer, pour chaque bâtiment, l'intérêt d'installations combinant solaire thermique et photovoltaïque et les besoins en autoconsommation
- > Analyser pour les ombrières sur parking, s'il existe une possibilité
- > S'appuyer sur le dispositif qui va être lancé par le Département pour l'identification des secteurs artificialisés favorables au déploiement de panneaux solaires

Pilotes

- > Communauté de communes
- > ALEC / SDEEG
- > SEM énergie (BxM Energie, Gironde Energies)

Partenaires

- > Opérateurs privés
- > ...

Indicateurs

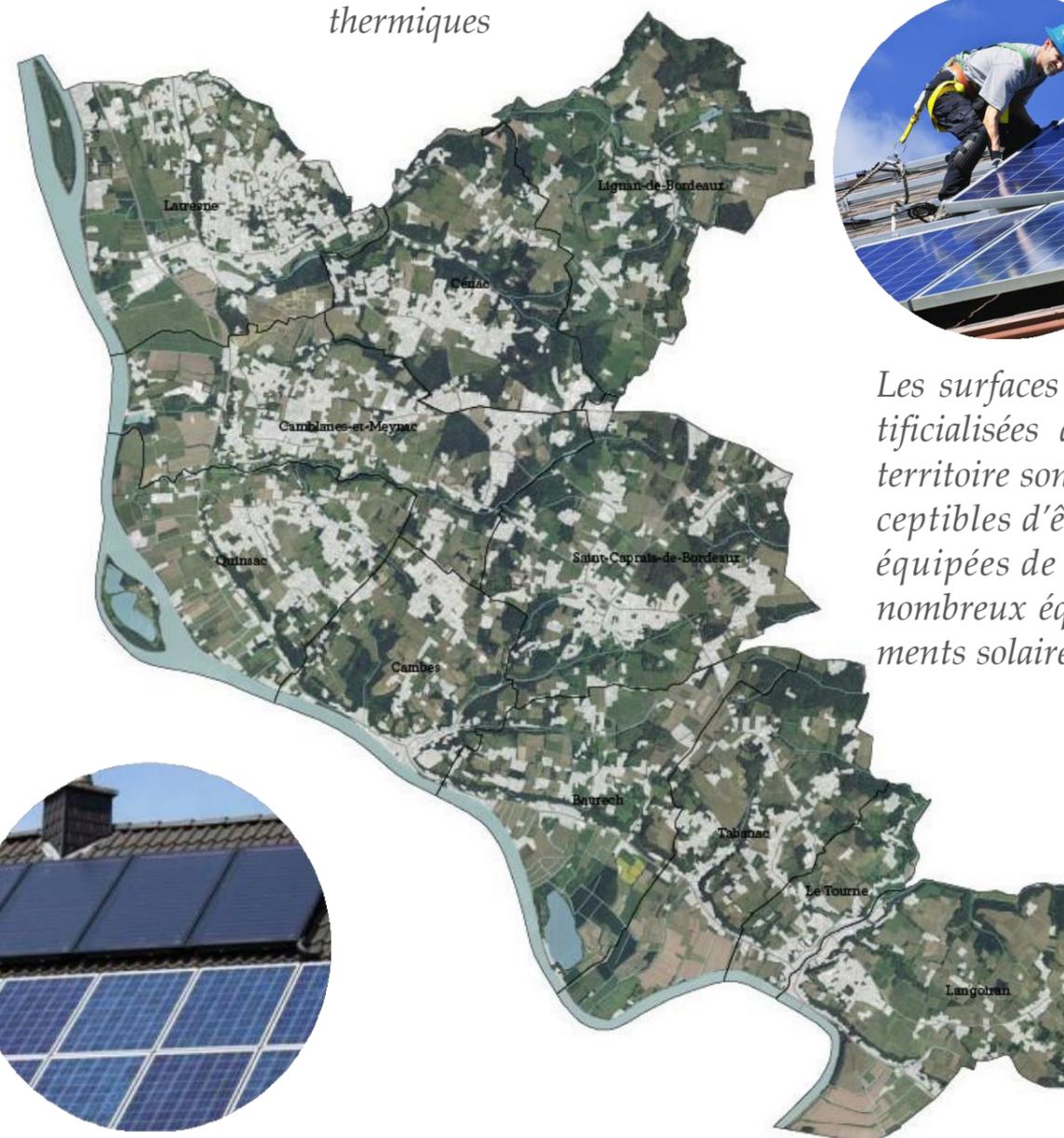
- > Augmentation significative de la production solaire dans le mix énergétique par rapport à la donnée de référence



Une toiture avec des panneaux photovoltaïques et des panneaux solaires thermiques



Les surfaces artificialisées du territoire sont susceptibles d'être équipées de nombreux équipements solaires



poursuivre le déploiement du solaire

Accompagner les entreprises d'une ZI pilote vers plus d'autonomie énergétique grâce au solaire sur toiture ou sur les espaces de stationnements

Actions à engager :

- > Lancer un appel à candidature pour trouver la ZI pilote et lancer le projet d'animation de la mise en place d'une communauté d'acteurs des énergies renouvelables
- > Être accompagné par l'ADEME à travers le dispositif des Générateurs pour faire émerger un projet sur une ZI
- > Recouvrir l'ensemble des parkings des zones commerciales d'ombrières si cela est possible
- > Travailler à la rénovation globale des bâtiments qui ne peuvent pas accueillir de solaire en toiture



Pilotes

- > Communauté de communes
- > ADEME
- > AREC
- > SIRENA

Partenaires

- > Opérateurs privés
- > ...

Indicateurs

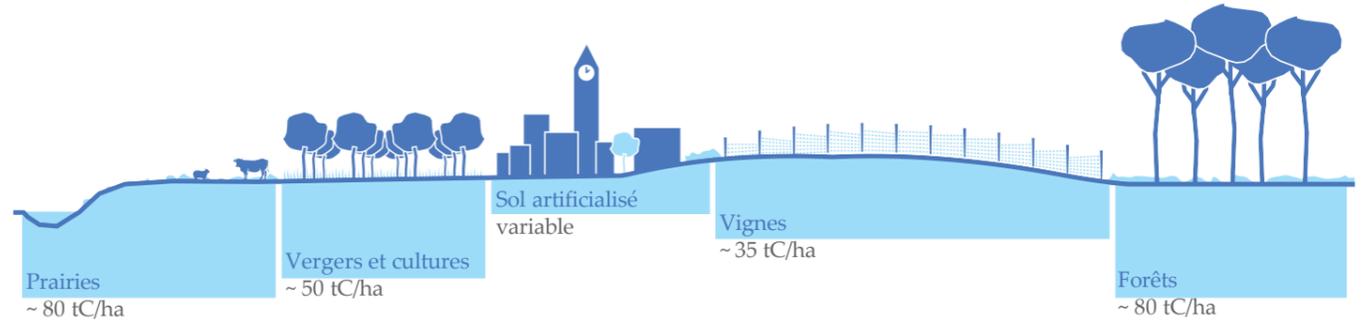
- > Nombre d'entreprises inscrites dans le projet
- > Nombre de GWh générés

6. Préserver les espaces naturels et agricoles qui participent à la séquestration du carbone

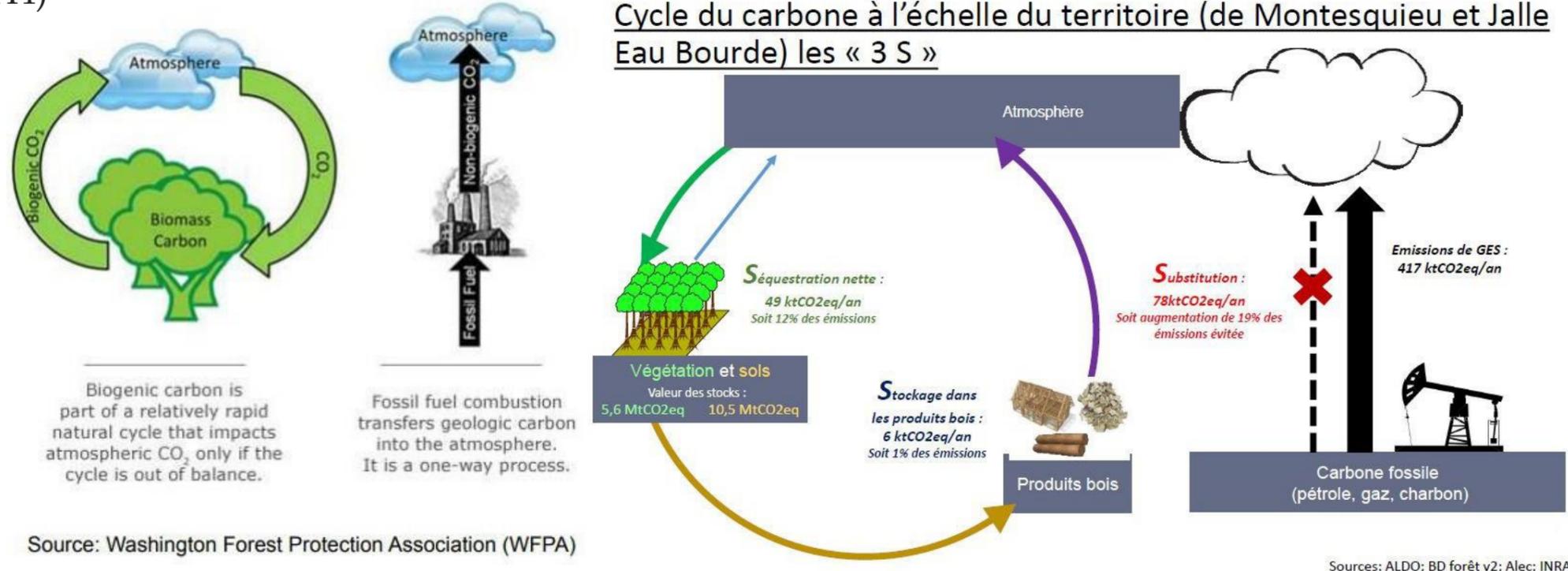
La collectivité doit participer à l'effort collectif pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (CO2 et CH4) et préserver, voire augmenter leur séquestration.

Trois actions à engager :

- > Coordonner les documents de planification pour préserver les continuités écologiques
- > Favoriser l'entretien du socle agricole, naturel et forestier, en mettant en place une protection sur les prairies pour capter le dioxyde de carbone (CO2)
- > Limiter l'émission de méthane (CH4)



Contrairement à une idée reçue, les prairies, sous nos latitudes, peuvent stocker autant de carbone que les forêts



La nécessité de revoir les flux de production du CO2, notamment au regard des cycles végétaux est aujourd'hui évidente

La substitution, c'est à dire l'utilisation du bois plutôt que d'autres matériaux contribue très nettement à la balance des échanges de carbone

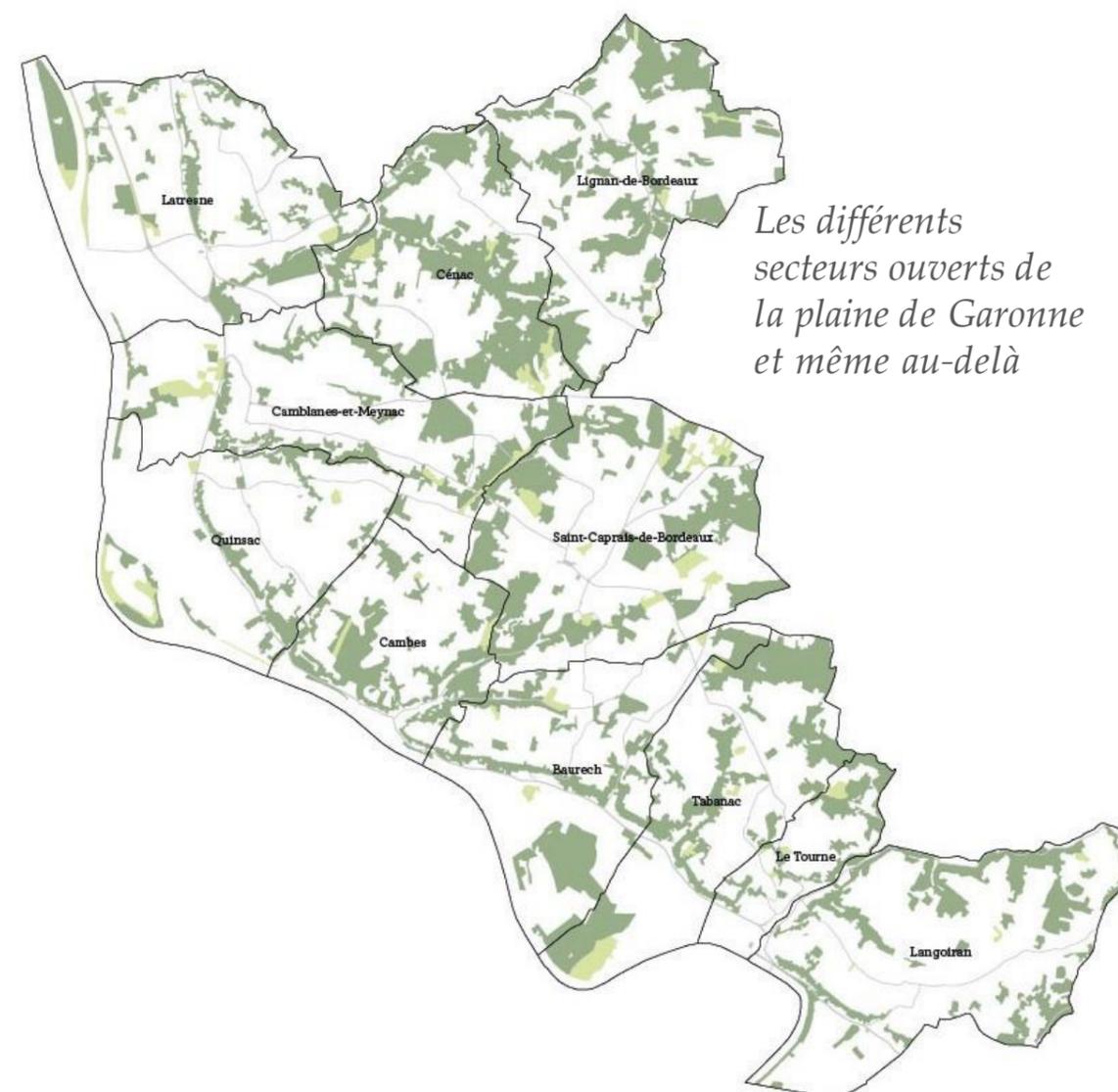
réduire les gaz à effet de serre

Préserver la trame des prairies humides dans l'ensemble des vallons du territoire.

Actions à engager :

Identifiées dans le cadre du Plan Paysage, préserver la trame des prairies dans les vallons est un enjeu important pour le territoire. Véritable capteur de carbone, elle propose un paysage diversifié malgré un enrichissement important.

Cet enrichissement doit être mesuré pour garder des espaces ouverts.



Pilote

> Communes et Communauté de communes

Partenaires

> Conservatoire des espaces naturels de Nouvelle Aquitaine
 > Chambre d'agriculture
 > Propriétaires fonciers
 > Syndicats d'assainissement

Indicateur

> Nombre de m² conservés

réduire les gaz à effet de serre

Continuer l'identification du réseau de haies et système bocager sur l'ensemble du territoire

Actions à engager :

Les haies disposent d'un pouvoir de stockage du carbone significatif (entre 3 et 5 tonnes par kilomètre).

Accompagner les révisions des documents de planification pour inscrire les réseaux de haies et système bocager comme élément paysager à protéger (art L151-23 du code de l'urbanisme)

Pour aider les agriculteurs à les gérer durablement, la démarche Carbocage/«Carbohaie» peut être envisagée. Elle s'insère dans la continuité du Label bas carbone et vise à générer un marché local du carbone entre les agriculteurs et les entreprises engagées dans la transition énergétique ou qui souhaitent compenser leurs surplus d'émissions de carbone. Elle s'articule autour de 3 grandes étapes :

- > Réaliser un inventaire des haies et estimer leur potentiel de stockage carbone avec une gestion durable
- > S'appuyer sur l'État pour avoir une crédibilité au travers du Label bas carbone
- > Simuler un marché local du carbone avec les acteurs intéressés

Pilotes

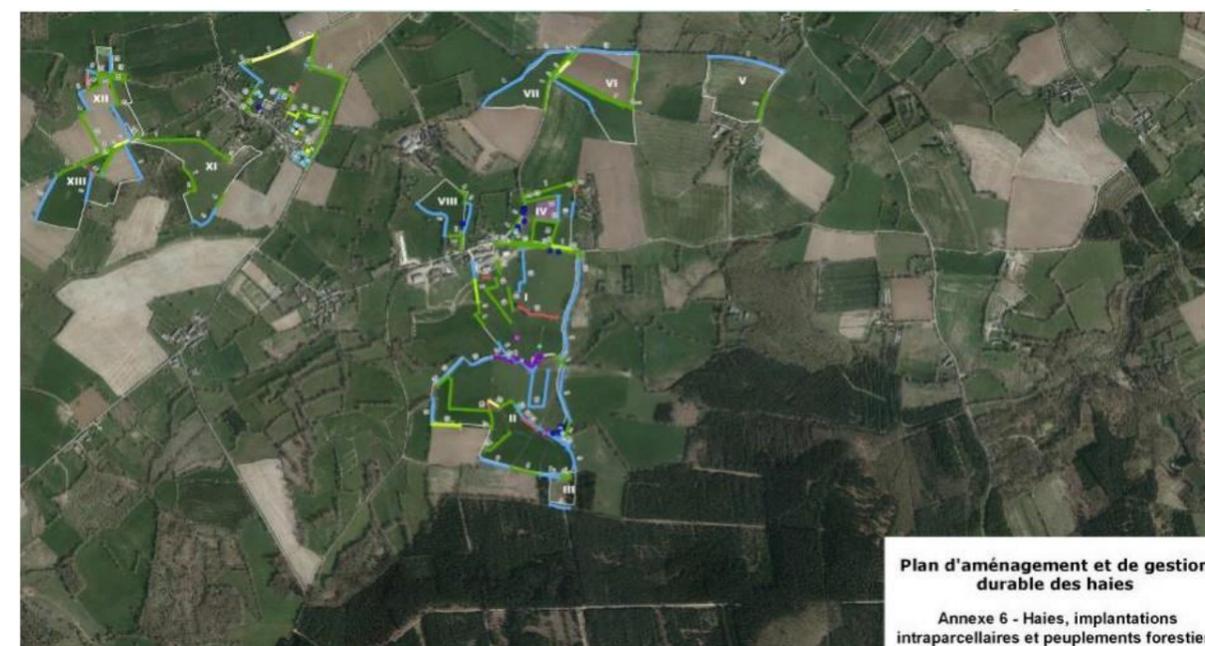
- > Communauté de communes
- > Communes
- > Entreprises
- > Agriculteurs

Partenaires

- > ADEME
- > Chambre d'agriculture
- > INRAe

Indicateur

- > Mise en oeuvre d'une démarche Carbocage
- > Mètres de haies protégées



Travail d'identification des haies mené par une chambre d'agriculture



7. Diffuser les actions et objectifs du Plan de Protection de l'Atmosphère

La pollution de l'air que nous respirons est une préoccupation environnementale majeure des Français et a des conséquences importantes sur la santé, notamment celle des plus fragiles. Face à ce constat, l'État s'engage à améliorer la qualité de l'air en mettant en œuvre des outils d'information, de planification mais aussi des dispositifs opérationnels complémentaires de ceux portés par les collectivités et acteurs locaux.

L'agglomération bordelaise dispose depuis 2007 d'un Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA). L'évaluation de ce plan a montré que les mesures mises en œuvre ont permis de contribuer à la réduction de certains polluants (particules fines, dioxyde d'azote). Cependant, certaines situations demeurent sensibles sur le territoire, des risques de dépassement de valeurs réglementaires persistant.

La révision du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de l'agglomération bordelaise a été lancée en collaboration avec les collectivités, professionnels et associations. Cette révision contribuera à réduire encore davantage et de manière pérenne les émissions de polluants. La communauté de communes participe à cette révision.

Partenaires

- > Communauté de communes
- > ATMO Nouvelle Aquitaine
- > DREAL

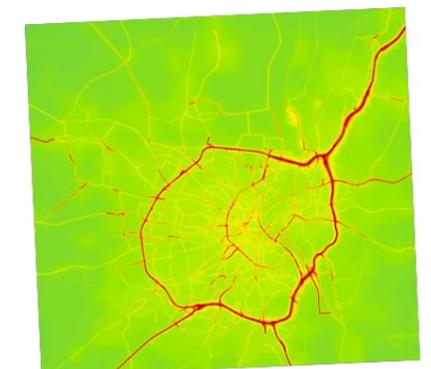


Rendez-vous sur www.atmo-nouvelleaquitaine.org pour tout savoir sur l'air près de chez vous !
contact@atmo-na.org - 09 84 200 100

ATMO une structure incontournable dans le suivi de la qualité de l'air



Carte de modélisation Bordeaux - NO2



ATMO dispose d'outils performants de mesure et de simulation pour connaître les concentrations de polluants dans l'air.

8. Garantir une qualité du cadre de vie par nos espaces publics

Le phénomène des îlots de chaleur n'impacte pas que les grands centres urbains. Certains quartiers pavillonnaires sont également touchés. Au delà d'une gestion à la parcelle, la préservation en périphérie des villes de grands ensembles naturels constitue également une des solutions à mettre en oeuvre.

C'est pourquoi, il est nécessaire de travailler à deux échelles pour optimiser l'efficacité des moyens mis en oeuvre :

> Échelle du Grand paysage

Poursuivre le confortement et une gestion dynamique du socle agricole, naturel et forestier. Cette trame verte et bleue est essentielle au maintien de la biodiversité mais joue un rôle également déterminant dans la présence d'îlots de chaleur

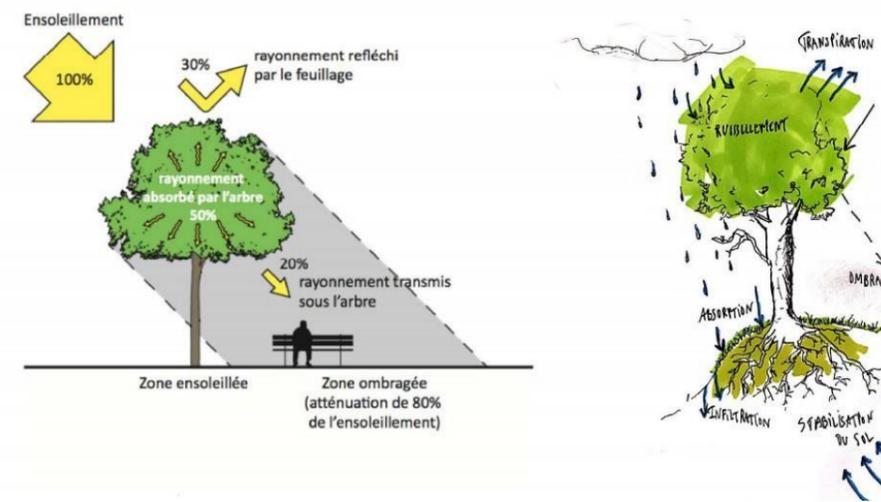
> Échelle des quartiers

Adopter une nouvelle approche à l'échelle des secteurs urbanisés, sur la manière d'améliorer le confort en été.



Au niveau de l'immeuble, il est nécessaire de s'appuyer sur la trame verte du quotidien pour rafraîchir les espaces bâtis.

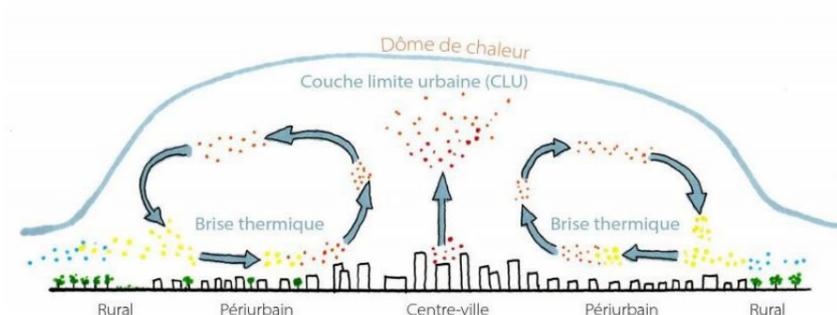
Rôle de climatiseur du végétal dans l'espace urbain par les processus d'ombrage et d'évapotranspiration



D'après APUR (2012) et ECIC (2014)

Un îlot de chaleur urbain est un secteur urbanisé où, de par la minéralisation des surfaces, les températures sont plus élevées que dans les secteurs environnants. Comme pour le réchauffement climatique au niveau global, les îlots de chaleur urbains représentent des enjeux locaux préoccupants pour les villes puisqu'ils entraînent de nombreuses conséquences néfastes pour l'homme, la santé et les changements climatiques.

Phénomène de brise thermique en contexte urbain



D'après IAU, 2010

Le phénomène d'îlot de chaleur doit également être analysé à une échelle plus large englobant le socle agricole, naturel et forestier

développer les îlots de fraîcheur

Mettre en place le plan d'action autour des Paysages de l'Eau pour proposer des îlots de fraîcheurs liés à la présence des cours d'eau dans l'ensemble de nos bassins versants

Le Plan Paysage de la Communauté de communes est élaboré avec l'objectif de réinvestir les paysages de l'eau. En questionnant notre rapport à l'eau dans toutes ses formes pour rétablir le rôle fonctionnel des bassins versants et redonner de la visibilité à la présence de l'eau dans l'espace public.

Actions à engager :

- > Mettre en place les orientations inscrites dans les différents plans guides des sites pilotes sur le territoire
- > Développer des actions similaires sur les autres communes du territoire
- > Accompagner l'émergence du SIETRA comme structure référente sur les bassins versants du territoire



-  Bassin de rétention EP
-  Bassin d'Orage – Plan d'eau
-  Patrimoine de l'eau
-  Espace Public
-  Convergence Estey-Garonne
-  Paysages de Garonne

Pilote

- > Communes
- > SIETRA
- > Communauté de communes

Partenaires

> ...

Indicateur

> Nombre d'actions réalisés

projets

développer les îlots de fraîcheur

Lutter contre les îlots de chaleur urbain à l'échelle des quartiers

Actions à engager :

- > Inscrire dans les documents d'urbanisme, des dispositions spécifiques pour limiter les îlots de chaleur dans les OAP
- > Concevoir ou réaménager les espaces publics en intégrant dans les cahiers des charges la problématique des îlots de chaleur (avec des prescriptions spécifiques dans le dossier de consultation des entreprises)
- > Prendre en compte dans l'aménagement des nouveaux quartiers ou lors des opérations de densification la question bioclimatique (exposition, vents dominants, ...)
- > Former les agents communaux et les élus en charge de l'urbanisme sur les nouvelles formes urbaines et comment éviter les îlots de chaleur dans les quartiers en travaillant les matériaux

Pilotes

- > Communes

Partenaires

- > Propriétaires
- > association environnementale
- > Communauté de communes

Extrait du Rapport "Adapter les tissus urbains de la métropole bordelaise au réchauffement climatique" - a'urba 2019



ZOOM SUR LE COEFFICIENT DE BIOTOPE

Le coefficient de biotope par surface (CBS) permet d'imposer une part minimale de surfaces éco aménagées et non imperméables à l'échelle de la parcelle. Un coefficient différent est défini pour chaque dispositif ou revêtement : toiture végétalisée, espace vert sur dalle, gravier... Il qualifie leur efficacité en matière de capacité de rétention et de biodiversité, en référence à un équivalent pleine-terre (coefficient = 1). Plusieurs solutions peuvent donc être combinées pour atteindre l'objectif fixé dans le document d'urbanisme.



Les coefficients sont donnés à titre indicatif.
Le CBS se calcule selon la formule suivante : surface éco aménageable / surface de la parcelle. La surface éco aménageable est calculée à partir des types de surfaces qui composent la parcelle.
Exemple : [surface imperméable x 0] + [surface de toiture végétalisée x 0,3] + [surface de pleine terre x 1].

Inscrire dans le règlement et les OAP, les continuités écologiques qui seront aussi des corridors de rafraîchissement des espaces urbanisés, tout comme l'idée de coefficients de biotope (voir exemple au-dessus)

Indicateur

- > Intégration dans les OAP leur/fraicheur» dans les PLU
- spécifique «îlots de cha-

développer les îlots de fraîcheur

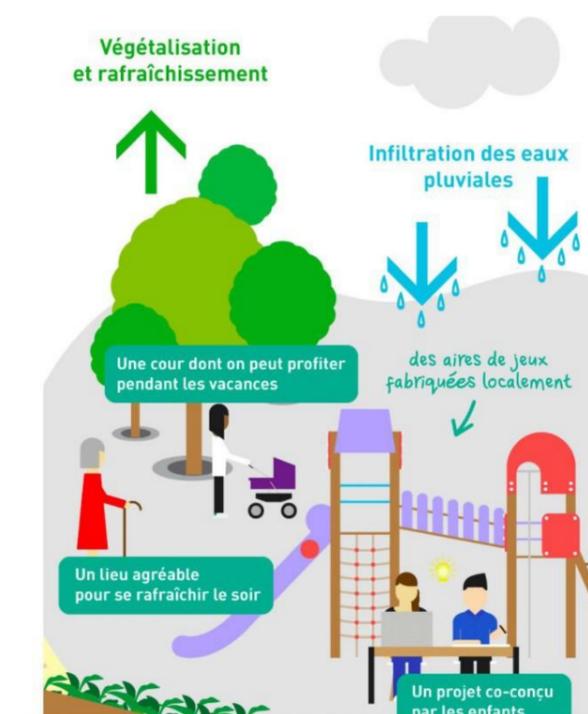
Lutter contre les îlots de chaleur urbain à l'échelle de la parcelle

Le Plan Paysage du territoire a pour objectif d'impulser à travers la transition eco-paysagère des cours et espaces extérieurs des écoles communales une nouvelle approche des espaces publics (2.5)

Actions à engager :

>Revoir l'aménagement des cours d'écoles primaires afin d'en faire des îlots de fraîcheur, en désimperméabilisant voir déminéralisant les cours de récréation.

>Cette réflexion commune permettrait l'émergence d'une AMO commune à l'échelle de plusieurs municipalités pour des projets plus ambitieux



Réhabilitation d'une cours d'école à Paris - @Laurent Bourgogne

Pilote

>Communes

Partenaires

> ...

Indicateur

>Identification par commune d'un lieu public «îlot de fraîcheur»

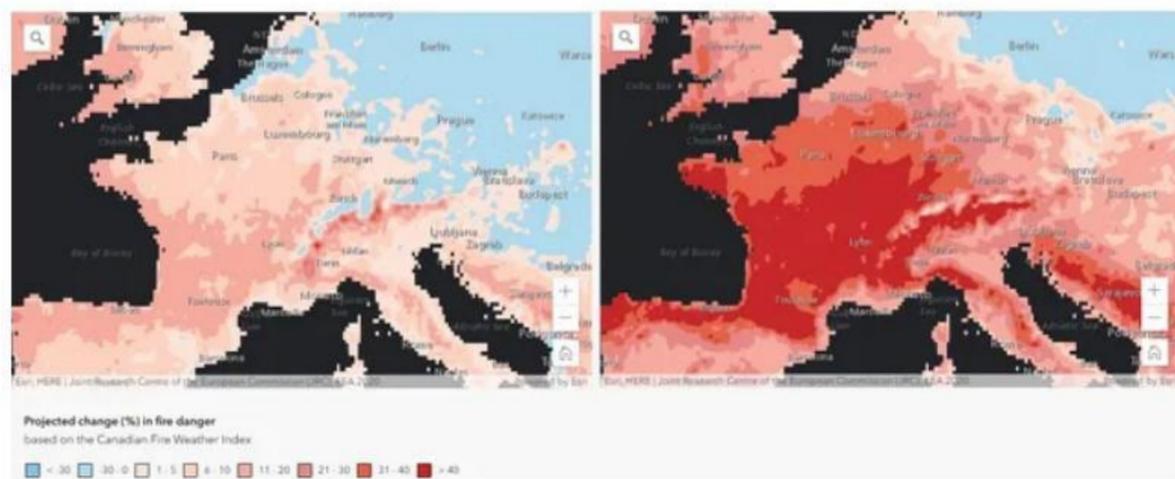
>Réfection de deux cours d'école par an sur les communes de la communauté de communes

9. Améliorer la circulation de l'information face aux risques

Le réchauffement climatique entraîne la multiplication des phénomènes météorologiques extrêmes : inondations, orages, tempêtes, canicules, ... Face à cet accroissement des risques naturels, il est nécessaire d'anticiper et d'accroître la résilience du territoire à ces événements.

Au-delà d'un renforcement de la préparation et de l'organisation des services pour faire face aux urgences climatiques, il est nécessaire d'inventer de nouvelles formes d'aménagements et de gestion des espaces urbains, agricoles et forestiers pour améliorer la résilience des territoires.

« La résilience est la capacité des individus, des communautés, des institutions, des entreprises... à survivre, s'adapter et améliorer leurs conditions d'existence malgré les chocs ponctuels ou stress chroniques qu'ils pourraient subir »



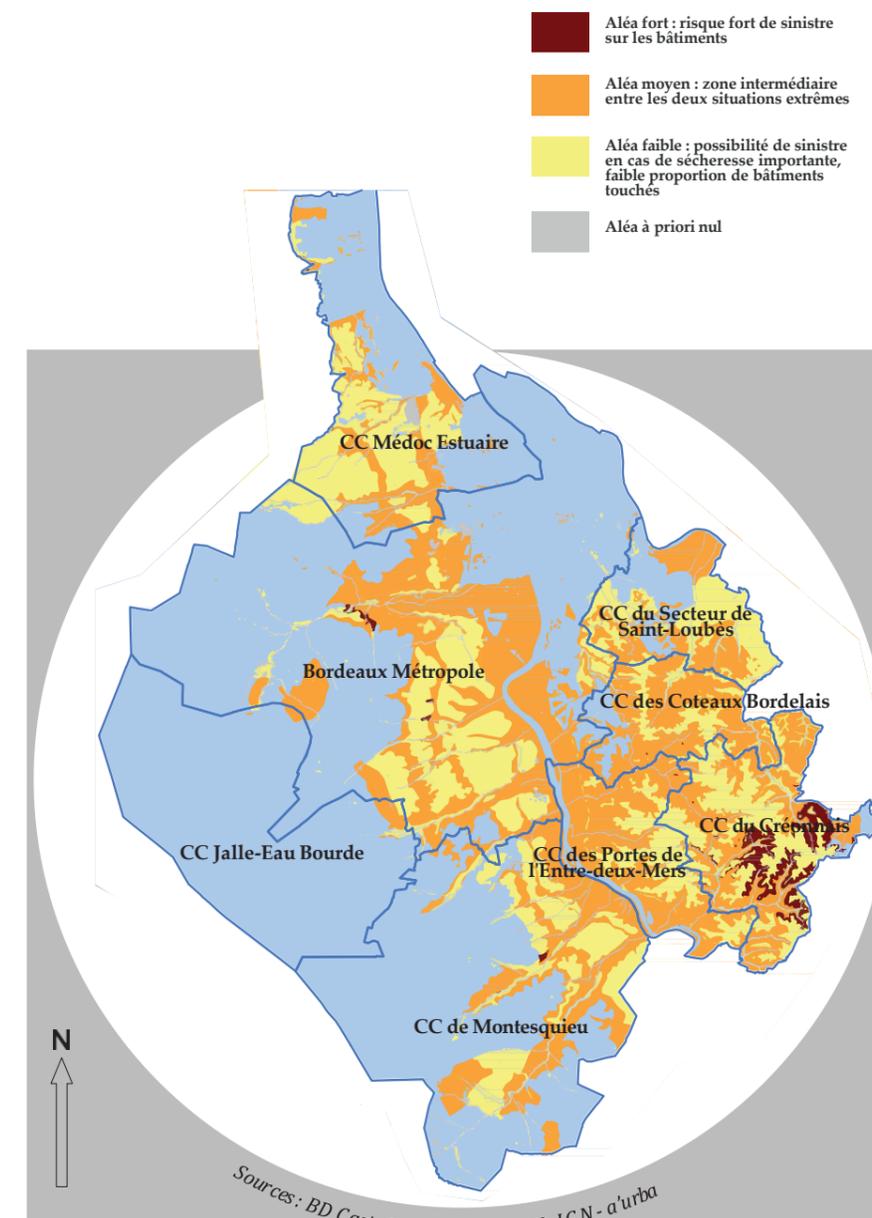
Évolution du risque d'incendies en forêt. / Agence européenne de l'environnement



Les sécheresses répétées augmentent le risque d'incendies de forêt



Les inondations de la Garonne ou de ses affluents seront plus nombreuses



Les épisodes de canicule favorisent les phénomènes de gonflement/retrait d'argile aux graves conséquences pour de nombreuses constructions

améliorer la résilience aux risques climatiques

Mutualiser les PCS communaux dans un registre commun notamment sur la liste de matériels disponibles pour faire face aux urgences

Actions à engager :

> Mutualiser les informations contenues dans les PCS communaux pour aller vers une ébauche de PCS intercommunal mais surtout pour améliorer la prise de décision en cas d'évènements exceptionnels.

Ce document partagé de prise en compte des risques naturels et climatiques, instillera une culture commune du risque, il permettra de mieux appréhender le risque pour les édiles et les techniciens des collectivités. Cette action conjointe représente un enjeu crucial dans l'amélioration de la résilience climatique du territoire.

Pilotes

- > Communes et Communauté de communes
- > Etat / DDTM

Partenaires

- > BRGM
- > DFCI NA, SDIS
- ...

Indicateur

- > Réalisation d'un Plan intercommunal de sauvegarde à l'échelle de la communauté de communes

PLAN INTERCOMMUNAL DE SAUVEGARDE

Document mis à disposition du public

Plan Communal de Sauvegarde

Guide pratique d'élaboration

Direction de la Défense et de la Sécurité Civiles

Les huit communes de la Métropole de Brest, ont développé ensemble un plan intercommunal de sauvegarde pour mutualiser leurs moyens



Les exemples récents d'inondation (gare Saint Jean 1986) ou d'incendie (Saint Jean d'Illac 2015) montrent que tous les territoires sont vulnérables, d'où la nécessité de mutualiser les moyens et de développer la résilience du territoire à ces événements

projets

améliorer la résilience aux risques climatiques

Mettre en avant le site public georisques.gouv pour améliorer l'information vers les particuliers

Actions à engager :

>Intégrer le site georisques.gouv aux sites internet des communes pour diffuser une meilleure information sur les risques aux habitants des communes.



Pilotes

- >Communes et Communauté de communes
- >Etat / DDTM

Indicateur

>Nombre de site communaux incluant georisques.gouv

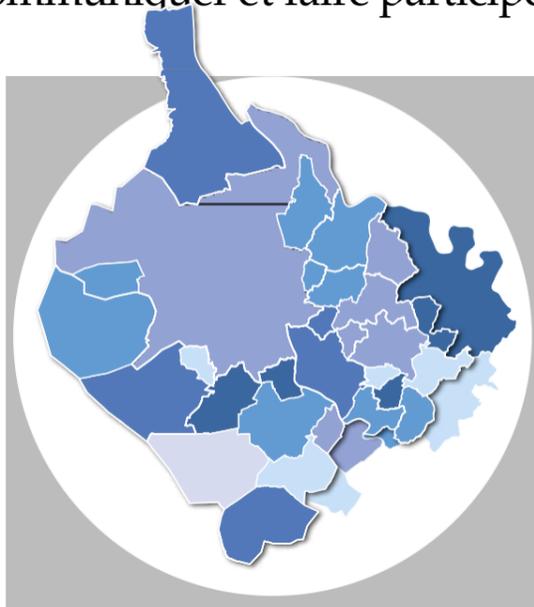
10. Apporter de la cohérence sur la gestion de la ressource en eau

La Gironde, et l'aire métropolitaine bordelaise en particulier, dispose d'une ressource en eau de qualité. Les besoins d'une population croissante et les impacts du changement climatique nécessitent de prendre de nouvelles dispositions pour s'assurer de sa pérennité.

Le transfert de la compétence Eau et Assainissement prévue en 2026 est un point d'étape important pour le territoire. La préparation à cette prise de compétence permettra de mettre au centre des discussions les questions de gestion de la ressource et de sa gouvernance (aujourd'hui 3 syndicats différents couvrent le territoire)

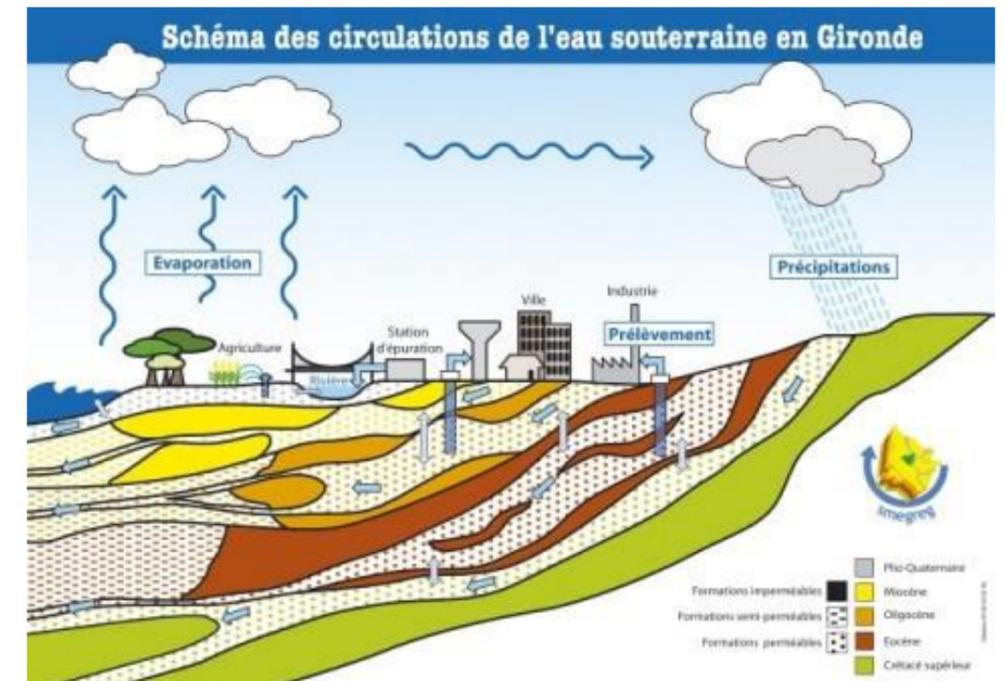
Les collectivités doivent continuer d'être les garantes principales de la préservation de la ressource.

- > Planifier une gestion intégrée de l'eau
- > Gérer et continuer d'investir dans des réseaux et équipements économiques
- > Communiquer et faire participer les particuliers et les entreprises

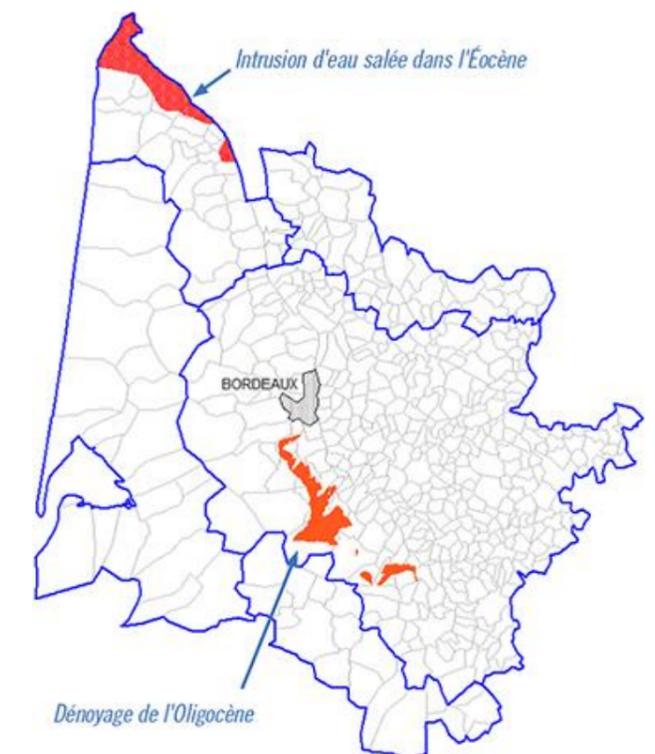
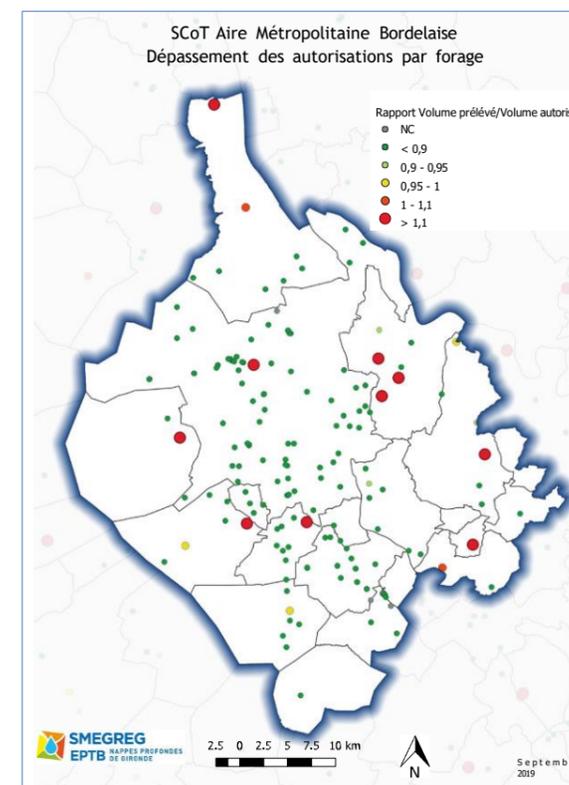


Source: SMEGREG (couleurs aléatoires)

Sur les questions de l'eau potable, l'aire métropolitaine est gérée par 19 syndicats gestionnaires sur 8 intercommunalités



L'alimentation en eau du territoire girondin est réalisée par des captages dans différentes nappes @SMEGREG



Les différentes nappes exploitées sur l'aire métropolitaine ne sont pas soumises aux mêmes contraintes et mêmes menaces concernant les prélèvements

11. Formaliser les réflexions sur les mobilités du territoire

Ces actions s'inscrivent en parallèle des efforts déployés pour diminuer le recours au véhicule personnel en densifiant et dynamisant les centre-bourgs et en limitant l'étalement urbain.

Objectifs :

- > Offrir des alternatives crédibles à l'autosolisme
- > Diminuer les consommations
- > Réduire la pollution atmosphérique liée aux transports

Chantiers à ouvrir :

- > Permettre le développement des mobilités de proximité
- > Favoriser l'utilisation des modes de déplacements collectifs
- > Décarboner et partager les modes de déplacement «individuels»
- > Promouvoir les mobilités inclusives

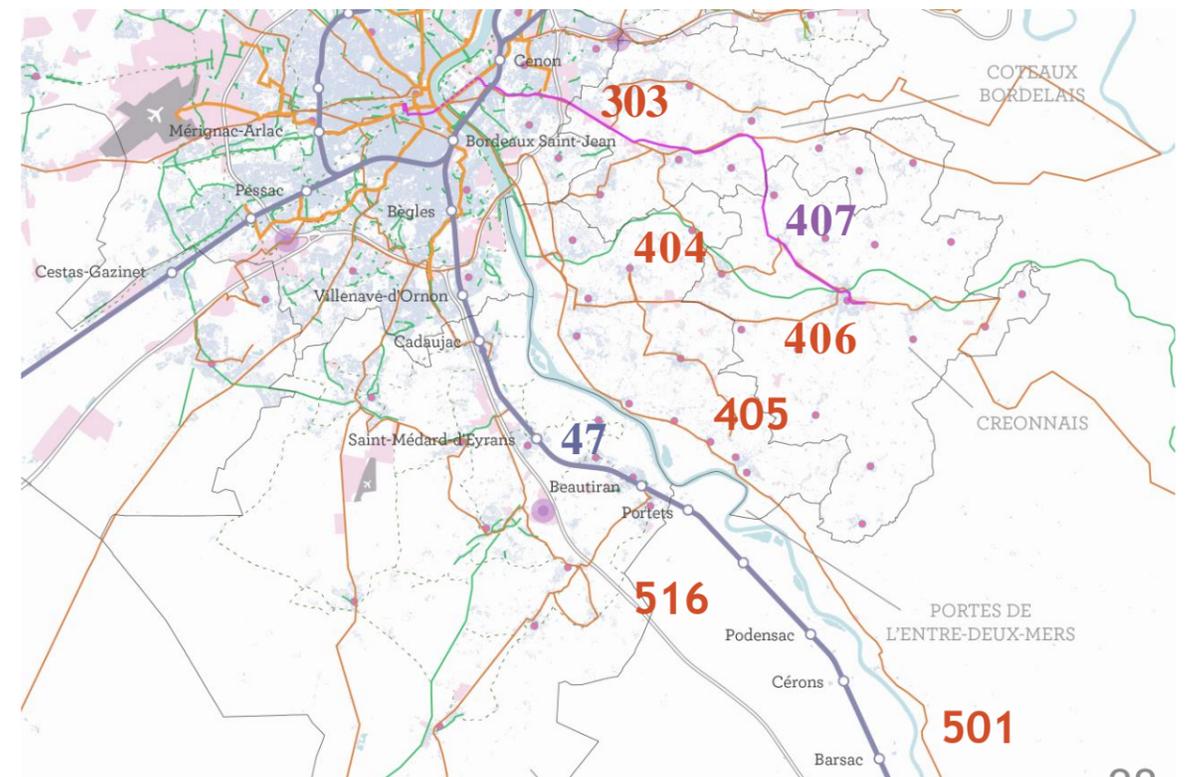
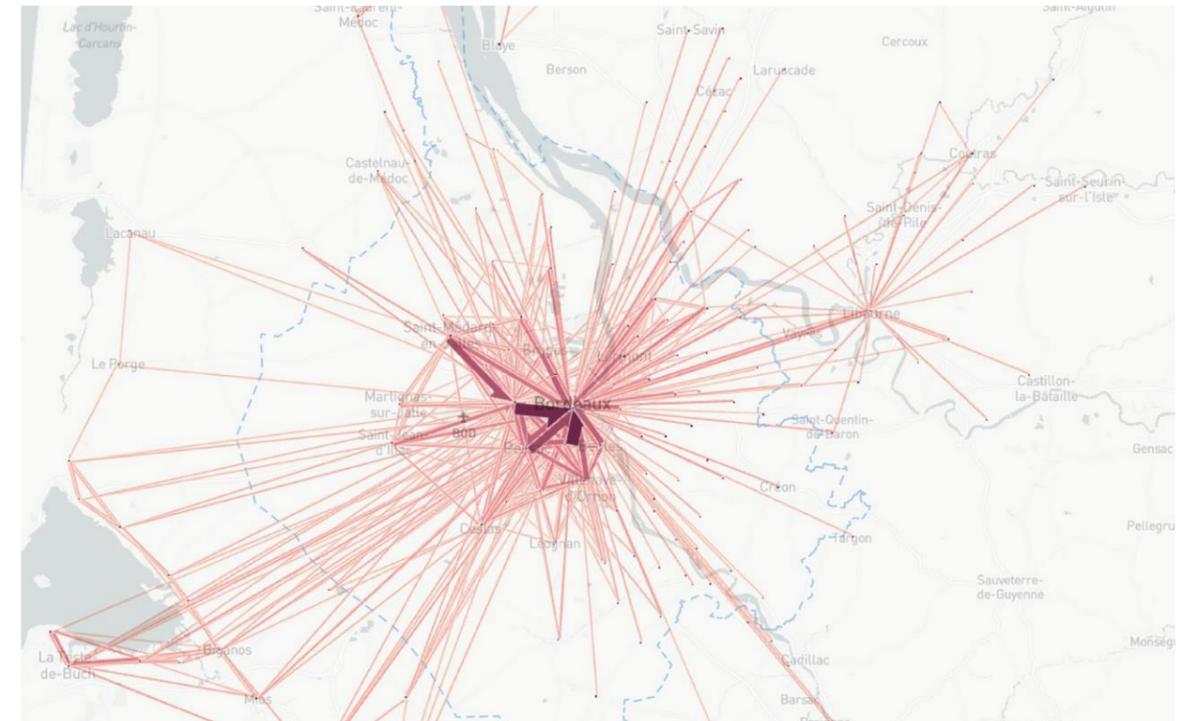
Principaux outils :

- Établir un schéma des mobilités
- Travailler à la mise en place de nouvelles solutions de mobilités dans le cadre du contrat opérationnel des mobilités
- Proposer un accompagnement par l'un des conseillers de Bordeaux Métropole d'une entreprise pilote pour un premier plan de mobilité entreprise

Déplacement domicile - travail entre communes du Sysdau supérieur à 500 trajets/jours, données mobilités

Lignes de transports collectifs (cars et trains)

> Les consommations du secteur du transport représentent **189 GWh** soit **45%** des consommations totales.
* chiffres 2019



renforcer les mobilités durables et décarbonées

Finaliser le schéma des mobilités des Portes de l'Entre deux Mers dans le cadre du contrat opérationnel des mobilités

Actions à engager :

Établir un schéma des mobilités à minima à l'échelle intercommunale :

- > Favoriser une stratégie des mobilités intégrée au projet de territoire intercommunal et coordonnée avec les démarches réalisées par les partenaires de la mobilité.
- > Aborder l'interconnexion avec les pôles d'emplois de la rive droite de l'aire métropolitaine
- > Promouvoir les modes actifs à l'échelle de l'intercommunalité et des communes par la création de schéma de déplacements continus en lien avec le projet Horizon Garonne
- > Travailler la connexion avec la Gare de Portets et le sud du territoire
- > Développer les déplacements collectifs :
 - Voies réservées RD113.
 - Renforcer/ créer des pôles multimodaux (PEM) au niveau des arrêts de car, aires de covoiturage. Les PEM intègrent les services de stationnement (voiture et stationnement vélo sécurisé) et permettent de tisser l'organisation des rabattements vers les principales polarités générateurs de flux et les gares de Portets et Beautiran.
- > Décarbonées et partager les modes de déplacement «individuel» : poursuivre le développement du maillage du territoire par de nouvelles stations d'avitaillement (GNV, électrique, hydrogène, ...) en s'appuyant notamment sur le schéma directeur de la Région et en identifiant les extensions de zones d'activité (artisanales / industrielles) et les zones d'activité en projet.

Réflexion Sysdau 20218 : pour un réseau express intermodal métropolitain



projet

Pilotes

- > Communauté de communes
- > Communes

Partenaires

- > Région et NAM
- > Bordeaux Métropole
- > Département ...

Indicateur

- > Réalisation d'un schéma intercommunal

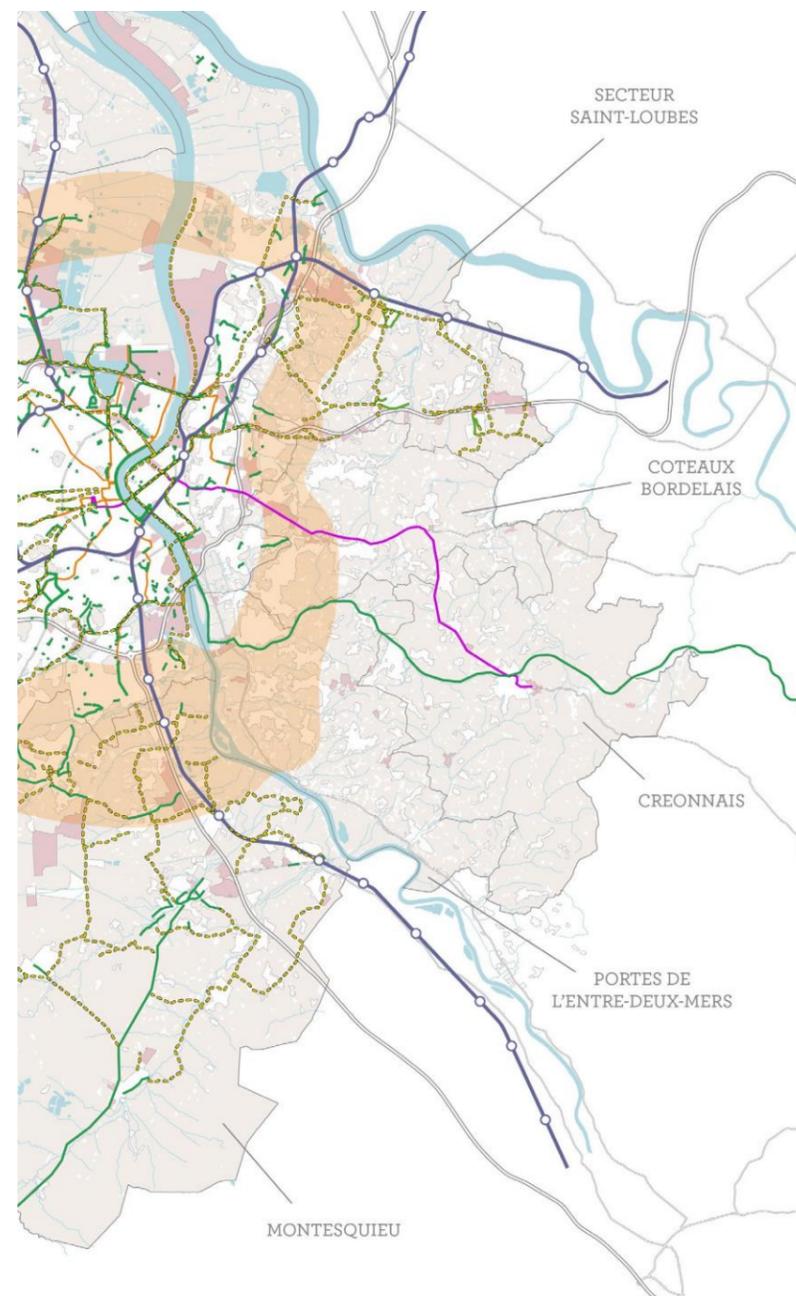
renforcer les mobilités durables et décarbonées

Travailler à la mise en place de nouvelles solutions de mobilités dans le cadre du contrat opérationnel des mobilités

Actions à engager :

Établir un schéma des mobilités actives à l'échelle intercommunale :

- > Coordination prioritaire avec le projet Horizon Garonne, l'espace public, l'offre commerciale, les établissements scolaires, la qualité de vie et la transition agro-écologique
- > Inscrire dans les documents d'urbanisme les réserves nécessaires au déploiement des installations de nouvelles mobilités (pistes cyclables, stationnements sécurisés, passages piétons protégés et trottoirs sécurisés, ...), la maîtrise foncière...
- > Favoriser un espace public permettant le développement de la marche grâce au réseau du PDIPR, apaiser les centralités du territoire, promotion des commerces de proximité...
- > Résorber progressivement les discontinuités entre les itinéraires cyclables existants : vers les parkings relais de la RD113, entre la piste Roger Lapébie et la connexion à Latresne...
- > Vers la réalisation d'un schéma des continuités cyclables express sur l'aire métropolitaine
- > Développement des services vélo : atelier réparation, prêt/essai Vélo à assistance électrique,
- > Étudier la mise en place d'un covoiturage dynamique sur le territoire



projet

Pilotes

- > Communauté de communes
- > Communes

Partenaires

- > Région et NAM
- > Bordeaux Métropole
- > Département, SYSDAU ...

Indicateur

- > Réalisation d'un plan des mobilités actives
- > Réalisation des itinéraires et aménagements cyclables

renforcer les mobilités durables et décarbonées

Proposer un accompagnement par l'un des conseillers de Bordeaux Métropole d'une entreprise pilote pour un premier plan de mobilité entreprise

Actions à engager :

Lancement de plan mobilité (inter)entreprises :

- > Inciter/accompagner les services RSE (Responsabilité Sociale des Entreprises) à mutualiser et réduire les pratiques de mobilités.
- > Faciliter la pratique du télétravail sur le territoire.
- > Dans le cadre des contrats de coopération, proposer un accompagnement d'une entreprise pilote
- Participer au challenge annuel de la mobilité organisé par la CCIBG



projet

Pilotes

- > Communauté de communes
- > Communes

Partenaires

- > ADEME
- > ...

Indicateur

- > Définition d'un plan de mobilité sur 1 entreprise pilote



13. Mettre en œuvre et suivre la stratégie énergétique et climatique

La mise en œuvre du PCAET, au delà de la fixation des objectifs chiffrés à atteindre, et des projets énergétiques à accompagner, c'est également l'occasion de repenser certains modes de faire et pratiques.

Le principe de la transversalité des actions doit être appliquée, pour impliquer différents acteurs dans les processus de mise en œuvre, qu'il s'agisse de la conduite des autres politiques publiques (budget, gouvernance, ...) ou encore dans l'association et la construction avec les acteurs moteurs de la société civile et les habitants.

L'ensemble de ces sujets sont nombreux et complexes, c'est la raison pour laquelle, il est important de s'entourer d'une ingénierie compétente et de s'appuyer sur la richesse et l'expérience des autres collectivités confrontées aux mêmes défis.

Les objectifs sont les suivants :

- > Inscrire la transition énergétique et climatique dans les politiques publiques locales
- > Renforcer l'expertise par l'accompagnement d'une ingénierie de conseils et de projets
- > Informer et engager les habitants dans la démarche



L'ADEME a édité de nombreuses publications pour faciliter la mise en œuvre du PCAET et ses déclinaisons concrètes

nouvelles gouvernances #suivi #mise en œuvre

Inscrire la transition énergétique et climatique dans les politiques publiques locales

Gouvernance et suivi

- > Adopter un axe spécifique sur le PCAET dans le pacte de gouvernance voté en début de mandature
- > Présenter un bilan annuel sur l'avancement du plan sur la situation de l'intercommunalité en matière de transition énergétique et écologique

Climat et budgets locaux

- > Doter les collectivités d'un «budget vert» en intégrant de nouveaux paramètres d'analyse : budget carbone, budget pondéré, budget coloré, ...
- La construction puis le vote du budget sont des moments clés où s'incarne concrètement la politique climatique d'une collectivité territoriale

Territoire engagé (ex Cit'ergie)

- > Garantir la mise en œuvre des actions du PCAET, en s'inscrivant dans la démarche Territoire engagé dans la Transition Ecologique (Démarche de l'ADEME)

Le dispositif est une démarche qualité permettant à terme une labellisation récompensant les efforts de la collectivité dans sa politique énergétique. Il permet aussi de s'inspirer d'actions concrètes pour enclencher une politique énergie-climat.

Pilotes

- > Communauté de communes
- > Communes

Partenaires

- > ADEME
- > AMG33
- > ...



L'intégration au budget, d'une dimension verte devient de plus en plus fréquente



I4CE est une association d'intérêt général, à but non lucratif, fondée par la Caisse des Dépôts et l'Agence Française de Développement



Le dispositif de l'ADEME permet d'engager l'ensemble des services de la collectivité dans la démarche



Indicateurs

- > Mise en place de nouveaux paramètres/critères dans la conduite des affaires municipales et inter-communales

projet

Renforcer l'expertise par l'accompagnement d'une ingénierie de conseils et de projets

> Adhérer aux structures en charge du suivi et de l'accompagnement de cette démarche (AMORCE, CLER, ...)

L'adhésion des collectivités à des structures publiques et/ou associatives nationales permet de se tenir informé des outils et innovations à déployer. Les structures adhérentes forment une communauté active, de laquelle les élus et les services des collectivités pourront puiser des ressources (modèles délibérations, ...) et de précieux retours d'expériences.

> Engager ou dédier des moyens humains spécifiques à l'échelle de l'intercommunalité, ou mutualisé entre plusieurs structures.

Disposer au sein de chaque collectivité, d'un interlocuteur unique à la fois pour les élus et les techniciens des communes et de l'intercommunalité mais également vis-à-vis des autres acteurs du territoire (entreprises, habitants, ...) donne davantage de visibilité à la démarche. La création de **groupement de commandes** est également une opportunité, pour faciliter la mise en œuvre de certains projets (études, matériels, ...)

> Bénéficier d'un accompagnement technique pour la mise en œuvre du PCAET : Identification d'un Tiers de confiance pour la collectivité

L'ALEC et le SDEEG, chacun dans son domaine de compétence, constituent des acteurs locaux incontournables. Au delà d'une adhésion, le principe d'un carnet «dix études d'opportunités» pour apporter des réponses concrètes à des porteurs de projet serait un outil à étudier entre ces organismes et les collectivités.

Pilotes

- > Communauté de communes
- > Communes

Partenaires

- > ALEC, SDEEG
- > ADEME
- > ...



CLER RÉSEAU
POUR LA TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE

Le CLER - Réseau pour la transition énergétique - est une association française, agréée pour la protection de l'environnement. Elle a pour objectif de promouvoir les énergies renouvelables, la maîtrise de l'énergie et plus largement, la transition énergétique



AMORCE constitue le premier réseau français d'information, de partage d'expériences et d'accompagnement des collectivités et acteurs locaux en matière de transition énergétique, de gestion territoriale des déchets et de gestion durable de l'eau



Ces deux structures représentent pour les collectivités des tiers de confiance pour les épauler dans leurs réalisations mais également dans l'appui aux démarches des acteurs locaux (entreprises, associations, ...). Pour déterminer les opportunités ou pour encourager des projets locaux, il est pertinent de pouvoir disposer d'un premier niveau d'expertise, permettant ensuite de s'adresser efficacement vers le ou les professionnels/mâîtres d'œuvre dédiés.



Indicateurs

- > Affection de moyens humains dédiés (directement / indirectement) à la mise en œuvre du PCAET

nouvelles gouvernances #suivi #mise en œuvre

Informer et engager les habitants dans la démarche

Les collectivités, au-delà de leur exemplarité, doivent également engager dans la démarche les acteurs et citoyens de leur territoire, pour garantir l'atteinte des objectifs fixés dans le PCAET. La collectivité dispose de plusieurs leviers :

> Développer une communication complète :

- Création d'une rubrique spécifique sur les sites internet/magazines des collectivités pour relayer à la fois les projets de la collectivité et les initiatives locales
- Prévoir des animations sur les marchés du territoire/événements locaux, pour communiquer sur les démarches du PCAET (type Camion Développement Durable du CREAQ, ...)
- Engager l'association des citoyens ou de leurs représentants (associations, collectifs, ...) dans la réalisation d'actions en faveur de la transition énergétique et climatique

> **Instaurer un budget citoyen/participatif**, même modeste, à l'échelon intercommunal offre l'opportunité aux habitants/acteurs de donner leurs idées et leurs envies pour acter cette transition. En outre, il permet d'afficher l'échelon intercommunal comme socle d'actions et de projets concrets.

> **Développer les programmes pédagogiques** : différentes expériences (voir ci-contre) pourraient être menés pour associer le public scolaire à ces démarches de la collectivité sur la transition.

Pilotes

- > Communauté de communes
- > Communes

Partenaires

- > Associations locales
- > ...

ecoCO2
Donnons du sens à l'énergie 2

WATTY
Un programme de sensibilisation à la transition écologique
SIMPLE ET LUDIQUE

MINUTES «économise l'énergie»
utils pédagogiques sur des animations surtes par les enseignants

IMPLICATION des familles
Mise en pratique des écogestes à la maison (Kit econEAUme, jeu de cartes Watty...)

Le financement est total, plafonné à 10 La collectivité local

(l'éclairage, le chauffage, la réduction des déchets, etc...)

Nombre total de classes (minimum 2 classes / école en moyenne)	15-20	21-30	31-50	51-80	>80
Reste à charge / classe / an HT	300 €	280 €	255 €	240 €	230 €
Part CEE / classe / an HT	1 000 €	937 €	854 €	803 €	770 €
Total / classe / an HT	1 300 €	1 217 €	1 109 €	1 043 €	1 000€

Le coût global du déploiement du programme dépend du nombre de classe.

Exemple d'organisme pouvant accompagner la collectivité/les écoles dans des programmes innovants de sensibilisation des enfants



D'autres types d'actions permettent d'expliquer au plus grand nombre les enjeux de la transition énergétique et climatique

J'ai des idées POUR MA VILLE !
Santeny lance son 1^{er} budget participatif
14 SEP > 31 OCT 2018

Santeny
www.mairie-santeny.fr

Le budget participatif est largement répandu et donne l'opportunité aux habitants de s'investir localement dans des projets concrets



Indicateur

- > Réalisation d'actions de communication, d'information et de participation

projet

